

GDS

RHÔNE-ALPES

2017

info

L'action sanitaire ensemble

GDS

01

07

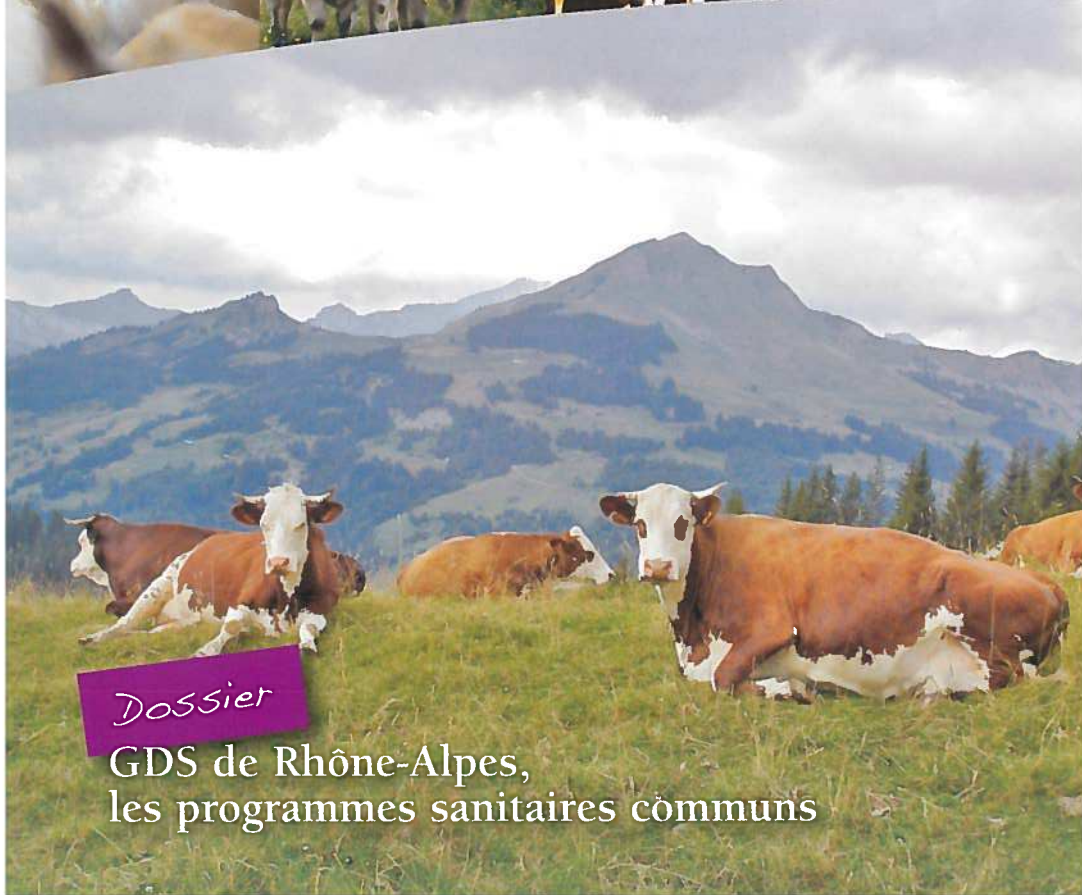
26

38

42

69

LES SAVOIE



Dossier

GDS de Rhône-Alpes,
les programmes sanitaires communs

3	Éditorial
4	Une équipe au service des éleveurs
6	Des formations au plus près des préoccupations des éleveurs
7	L'Ardèche s'engage dans le plan régional de lutte contre la BVD
8	Les commandes au GDS de traitements contre le varroa sont possibles
9	Toxoplasmose - Une cause d'avortements chez les petits ruminants
10	Nouveautés IBR - Arrêté ministériel : en route vers l'éradication !
12	FMSE - Les GDS gèrent l'adhésion à la section ruminants
13	Matériel d'élevage - Stratégie et évolution de la filiale des GDS
14	FCO - Les impacts sanitaires et économiques
16	Accueil à la ferme - Prévenir les maladies transmissibles à l'homme
18	Ehrlichiose Bovine - Une maladie transmise par les tiques
19	Boiteries bovins - La maladie de Mortellaro
20	Règlementation équine - Le registre d'élevage
22	Production porcine - Usage des antibiotiques : l'ère de la sortie
23	Volailles - Biosécurité : ce qu'implique le nouvel arrêté
25	Dossier : les programmes sanitaires communs
38	En région PACA - Enquête Border Disease
40	Élevage piscicole - Les vaccins au service de la prévention sanitaire
41	Éleveurs bovins tous concernés par l'appellation IBR
42	La surveillance de la brucellose des petits ruminants
44	L'élevage ardéchois s'adapte rapidement
46	Le conseil d'administration du GDS
47	Adresses utiles

Les programmes sanitaires communs

p. 26,27 Visites jeunes installés

Programme de lutte BVD p. 28,29

p. 30,31 Travail sur la besnoitiose

Statuts sanitaires petits ruminants p. 32,33

p. 34 Plan de lutte contre varroa (apiculture)

Sécurité sanitaire des laits p. 35

p. 36,37 Formations éleveurs



GDS
Rhône-Alpes

Nous avons voulu cette année dans notre magazine, rappeler les actions des GDS car, malgré des moyens souvent limités, l'ambition de nos structures est à la hauteur des enjeux sanitaires de nos élevages. Ces actions sont maintenant pour la plupart construites en Rhône-Alpes, et déclinées ensuite dans les départements.

Il en va ainsi par exemple du plan régional de lutte contre la BVD ou des mesures contre la besnoitiose dans le secteur bovin, de la démarche sur les statuts sanitaires pour les éleveurs de petits ruminants, ou encore de la surveillance du petit coléoptère de la ruche et du plan de lutte contre varroa dans le secteur apicole... Ces actions sont possibles et pertinentes car la très grande majorité des éleveurs sont unis au sein des GDS. Il est essentiel de le rappeler : le sanitaire n'a de sens qu'« ensemble », car il n'a d'effet qu'avec une action collective.

Au niveau national, le plan d'éradication de l'IBR est en ordre de marche avec les premières mesures applicables dès l'automne et une attente forte des éleveurs d'arriver à bout de cette maladie. Les GDS l'ont compris, là est tout l'enjeu de ce plan.

La vie de notre réseau est importante. Les GDS de Rhône-Alpes ont mené une réflexion de fond ces derniers mois pour envisager l'avenir de nos structures avec des moyens de plus en plus contraints et des cheptels qui diminuent, alors que les dangers sanitaires sont toujours bien présents, la crise de la FCO en est malheureusement la preuve. Face aux nouvelles régions administratives, nous avons aussi besoin d'affirmer notre identité et nos projets. Nous devons aussi être force de proposition face aux évolutions nationales.

Vous trouverez donc dans ce fascicule, suivant les espèces, l'essentiel des actions concertées au niveau régional. Dans la mesure où vous êtes concernés, n'hésitez pas à contacter votre équipe départementale. Je tiens d'ailleurs à les remercier pour le travail quotidien - vous savez ces choses qui ne se voient pas mais qui fonctionnent...

■ Etienne FAUVET, président de GDS Rhône-Alpes ■

Le GDS est une association loi 1901. Il est piloté par les représentants des détenteurs d'animaux et s'appuie sur un réseau de délégués locaux

LE GDS 07

Une équipe au service des éleveurs



Les actions proposées par le GDS de l'Ardèche sont décidées par le bureau et le conseil d'administration, ou déléguées par la DDCSPP et la Chambre d'Agriculture. Les principales activités concernent :

LA PRÉVENTION ET L'APPROCHE RAISONNÉE DU SANITAIRE EN ÉLEVAGE

- Gestion des prophylaxies bovines - ovines - caprines pour les maladies réglementées sous convention avec la DDCSPP : Documents d'Accompagnement des Prophylaxies
- Gestion des introductions bovines et édition des ASDA
- Gestion des qualifications cheptel IBR et varron
- Gestion de l'appellation individuelle « bovin non IPI » et programme régional de lutte contre la BVD **Nouveau**
- Gestion du kit introduction bovin et des statuts sanitaires petits ruminants
- Conception et diffusion du registre sanitaire d'élevage
- Gestion des déchets de soin à risque infectieux
- Diagnostic d'ambiance de bâtiment d'élevage.

LA MISE EN ŒUVRE DE PLANS SANITAIRES D'ÉLEVAGE

- Maladies spécifiques : BVD, Fièvre Q, Chlamydie, Paratuberculose, Besnoitiose, border disease
- Maîtrise du parasitisme interne : coprologies...

LA QUALITÉ DES PRODUITS LAITIERS

- Conseil en installation de traite et contrôle des installations (y compris le décrochage automatique).
- Plans mammites et suivi des élevages hors normes en élevage bovin.

- Plans cellules en élevage caprin.

LA FORMATION DES ÉLEVEURS ET L'INFORMATION

- Sessions de 1 à 2 jours sur 3 à 4 thèmes sanitaires par an
- Bulletin annuel GDS Info
- Articles de presse et fiches techniques

LES ACTIONS DE SOLIDARITÉ EN FAVEUR

- des éleveurs en situation sanitaire difficile (Fonds de Solidarité Sanitaire de l'Élevage FSSE)
- des jeunes installés : visite spécifique avant ou après installation et participation financière.

LA MISE EN ŒUVRE DE SERVICES AUX ÉLEVEURS

- soit directement (prélèvements d'eau)
- soit par la filiale du GDS Agro-Direct (vente de petits matériels d'élevage et produits)
- pour le parage des animaux, la désinfection des bâtiments par Agri-Services 69 ou autres intervenants, nous contacter pour les coordonnées.

GESTION D' ACTIONS SANITAIRES APICOLES

- Programme Sanitaire d'Élevage (lutte contre le varroa)
- Surveillance des maladies et prédateurs (en particulier petit coléoptère de la ruche et frelon asiatique)
- Diffusion d'informations : déclarations de ruchers...

Cette liste n'est pas exhaustive vous pouvez nous contacter pour toute question relative à l'état sanitaire de votre cheptel



Une équipe à votre écoute ▲

L'équipe du GDS de l'Ardèche comprend 6 salariés auxquels tout éleveur peut faire appel. Leurs coordonnées figurent en page 47 dans les adresses utiles. Pour faciliter le contact nous vous les présentons avec quelques-unes de leurs missions

Au premier rang de gauche à droite sur la photo :

• **Jourdain PLANQUE (mi-temps)**

Accueil et secrétariat général - Enregistrement des achats - Suivi des dossiers formation

• **Sylvie GLEIZE**

Gestion des appellations IBR et varron - Gestion des prophylaxies bovines et d'introduction - Formation des éleveurs - Suivi de l'accréditation des missions déléguées par l'Etat responsable technique OVS régional

• **Fabrice MEJEAN**

Actions BVD (boucles à prélèvement de cartilage, Plan régional) - Gestion des plans sanitaires : fièvre Q, paratuberculose, besnoitiose, BVD, border disease, chlamydie... - Gestion kit intro bovin et statuts sanitaires petits ruminants - Gestion des actions de la section apicole : adhésion section apicole, commande PSE...- Gestion des prophylaxies annuelles : ovins - caprins

Au deuxième rang de gauche à droite sur la photo :

• **Jérôme DUBOSC**

Contrôle machine à traire (OPTITRAITE) et contrôle du lavage (NET TRAITE), conseils d'utilisation - Conseil en équipement traite et certification des installations (CERTITRAITE) - Qualité du lait : plans mammites, plans cellules bovins et caprins...

• **Maryline TAVAN**

Comptabilité - Cotisations GDS et aides financières du GDS

• **Christian BOULON (mi-temps)**

Direction GDS - Communication - Gestion des fonds de solidarité - Groupes régionaux ou nationaux (section ovine de GDSRA, comité national besnoitiose...)

Véronique DUMAS-SOULAGEON et Martin POLAERT, vétérinaires conseil, appuient l'équipe du GDS pour la mise en œuvre et la conduite d'actions sanitaires. Ils interviennent aussi à la demande du GDS pour aider au règlement de situations complexes en appui du vétérinaire sanitaire. Ils sont vétérinaires responsables du PSE varroa.

Le GDS travaille en réseau avec les autres départements au niveau régional (GDS Rhône-Alpes) et au niveau national (Fédération GDS France). Cela permet de mutualiser des moyens et d'harmoniser les méthodes d'intervention pour répondre plus efficacement aux demandes des éleveurs.

■ **Christian Boulon** ■

IMPORTANT

Pour toute question relative à l'IPG les éleveurs doivent contacter Martine AUDIGIER et Karine BRETHERS à la Chambre d'Agriculture (commande de boucles, notification de mouvements...) aux coordonnées suivantes : téléphone 04 66 46 65 42 – Mail : identification@ardeche.chambagri.fr

+ d'infos Le Conseil Départemental participe financièrement à certaines activités.

ardèche
LE DEPARTEMENT

Le Conseil d'Administration du GDS07 est très attaché à la formation des éleveurs. Un nouveau programme est donc prévu pour 2017.

FORMATIONS 2016 ET 2017

Des formations au plus près des préoccupations des éleveurs



Des stagiaires attentifs ▲

Theme	Durée	Nombre de sessions	Nombre de participants
Registre d'élevage, carnet sanitaire, bâtiments d'élevage en lien avec la conditionnalité	2 jours	1	6
Nouvelle approche du parasitisme en ovin et caprin	1 jour	1	8
La besnoitiose bovine	1 jour	1	6
TOTAL	3 thèmes différents	3	20

VOICI LES THÈMES PROPOSÉS POUR FIN 2016 ET 2017

Un nombre de sessions moins important en 2016 par rapport aux années précédentes. Mais des échanges entre stagiaires et intervenants riches et variés.

DES THÈMES AU PLUS PRÈS DES PRÉOCCUPATIONS DES ÉLEVEURS

Le thème sur le registre d'élevage, le carnet sanitaire, les bâtiments d'élevage en lien avec la conditionnalité a permis de faire un point complet sur les règles à respecter en matière d'enregistrements et de traçabilité sur son exploitation. Bien qu'en vigueur depuis plusieurs années les stagiaires ont apprécié le rappel sur les différentes obligations en matière d'enregistrement.

La formation sur une nouvelle approche du parasitisme a permis de présenter des méthodes d'observations et de gestion des parcelles de pâturage. Le but étant de moins traiter les animaux et d'éviter de rendre résistants les parasites des ovins caprins aux molécules de traitement disponibles.

En 2016 le GDS a fait appel à de nouveaux intervenants pour assurer la partie technique des formations. Les Docteur Benjamin Deltour et Michel Bouy ont été appréciés des stagiaires.

- La santé de l'agneau : réduire la mortalité de la naissance au sevrage, formation sur une journée.
- La biosécurité en élevage de volailles : comment mettre en place des mesures de protection pour éviter d'introduire le virus de l'influenza aviaire (grippe aviaire). Formation d'une journée en lien avec l'arrêté du 08/02/2016 applicable au 01/07/2016.
- Le registre d'élevage, le carnet sanitaire et les médicaments critiques. Comment bien enregistrer ses traitements et moins traiter sans risque pour la santé de son troupeau. Formation sur 1 journée.
- La BVD chez les bovins, formation d'une journée en écho à la mise en place du plan de lutte régional ; rappels sur la maladie, les différentes méthodes d'analyses, la stratégie à mettre en place dans son élevage.
- Carences en minéraux et vitamines et lien avec les problèmes sanitaires en élevage, formation sur une journée, comment repérer les carences et mettre en place des solutions adaptées à son élevage.

■ Sylvie Gleize ■

A NOTER

Un chèque de caution de 50 euros sera demandé à l'inscription à chaque formation. Le chèque sera encaissé si la personne inscrite n'assiste pas à la formation. Cette décision a été votée par le Conseil d'Administration du GDS suite à de nombreux désistements.

Le virus BVD circule très largement dans les élevages ardéchois, afin de diminuer la pression de la BVD un plan régional de lutte contre la BVD est mis en place.

PLAN BVD RÉGIONAL

L'Ardèche s'engage dans le plan régional de lutte contre la BVD



C'est un IPI ! L'auriez-vous deviné ? ▲

SITUATION ACTUELLE EN ARDÈCHE

Depuis 2009 le GDS 07 effectue 2 à 3 fois par an des analyses de lait de grand mélange sur les troupeaux bovins lait. Le virus circule toujours avec 55 % des élevages régulièrement séropositifs.

Depuis 2012 le GDS 07 propose aux éleveurs le « kit introduction bovin », 298 élevages effectuent cette démarche. 1% des bovins achetés sont IPI ou virémique transitoire.

Le GDS 07 suit environ 10 plans d'assainissement BVD par an.

LES 4 MESURES DE LUTTE CONTRE LA BVD

Contrôle BVD à l'introduction obligatoire :

Il faut protéger les élevages, le contrôle de la BVD à l'introduction devient obligatoire pour tous. Les analyses s'effectuent au LDA 26.

Garantie NON IPI obligatoire :

Un bovin sortant de son exploitation ne doit pas présenter un danger pour les autres, ni pouvoir être contaminé. La Garantie non IPI devient obligatoire pour tous les rassemblements, transhumance et pension.

Surveillance des troupeaux :

Afin de repérer rapidement s'il y a une circulation virale, différents outils d'alertes sont disponibles :

- Analyses lait de tank systématique tous les 5 mois en élevage laitier.
- Sondages annuels sur les génisses sentinelles en élevage allaitant.
- Dépistage par boucles auriculaires sur les veaux nais-

sants (nouveau en Ardèche).

Je ne garde pas d'animaux IPI :

Des plans d'assainissement pour tous les éleveurs ardéchois en cas de contamination. Aide à l'élimination des bovins IPI.

Détecter le virus dès la naissance par la pose de boucle, c'est :

Eviter d'élever un IPI, véritable « bombe à virus » pour mon élevage. Tester les veaux de mères achetées gestantes. Bénéficier rapidement de la garantie NON IPI.

Je veux dépister mes veaux, comment je fais ?

- Je commande mes boucles et la pince spéciale auprès du service identification.
- Je signe un engagement avec le GDS07 (l'éleveur s'engage à tester par boucles auriculaires tous les veaux naissant, avec pose de boucles dès la naissance).
- Je prélève mes veaux dès la naissance en posant la boucle d'identification à prélèvement de cartilage.
- J'envoie le prélèvement au LDA 26 grâce à l'enveloppe pré-timbrée.
- Je reçois le résultat chez moi :
- Résultat positif : je contacte rapidement mon GDS
- Résultat négatif : la garantie NON IPI peut être délivrée par mon GDS.

■ Fabrice Mejean ■

LES AIDES DU GDS07 : CAMPAGNE 2016-2017

- Aide de 100% pour analyse dépistage intro (analyses au LDA26).
- Aide de 50% pour analyses cartilages boucles auriculaires sur les veaux naissants.
- Aide CRSSA pour élimination des veaux IPI découverts à l'achat.

La section apicole du GDS mène des actions pour améliorer la situation sanitaire des ruchers. Elle a obtenu l'agrément du Programme Sanitaire d'Élevage (PSE) pour lutter contre la varroze.

APICULTURE

Les commandes au GDS de traitements contre le varroa sont possibles



Le bureau de la Section Apicole GDS07 ▲

LE PSE DE LA SECTION APICOLE EST AGRÉÉ POUR 5 ANS

La commission régionale de la pharmacie vétérinaire avait agréé le Plan Sanitaire d'Élevage de la section apicole en septembre 2015. Cela a permis au GDS, pour la première année en 2016, de commander pour les apiculteurs les médicaments avec autorisation de mise en marché pour lutter contre un parasite particulièrement destructeur, le varroa.

Un des objectifs essentiels du PSE est que l'utilisation du médicament soit raisonnée et conforme aux règles, pour plus d'efficacité. L'acquisition, la détention et la délivrance du médicament par les apiculteurs adhérents du PSE se fait sous la responsabilité des vétérinaires conseil du GDS.

Le traitement est indispensable chaque année, par tous les apiculteurs professionnels ou amateurs, car le varroa augmente la mortalité des colonies d'abeilles et entraîne une diminution de la production de miel.

LES MÉDICAMENTS DISPONIBLES SONT VARIÉS

Le vétérinaire conseil du GDS, à la demande des apiculteurs de la section apicole, a défini les spécialités qui peuvent être commandées. Elles permettent de répondre à la fois aux besoins des apiculteurs conventionnels et des apiculteurs en agriculture biologique. Sachant qu'il est impossible vu les faibles volumes de commander l'ensemble des spécialités disponibles sur le marché.

Pour 2016 le choix suivant a été fait :

- L'amitrazé (APIVAR)

- L'acide formique (MAQS)

- Le thymol (APILIFE Var).

Parmi les acides organiques, une spécialité à base d'acide oxalique a également obtenu l'autorisation de mise en marché en août 2015 (api-bioxal), elle n'a pas été commandée pour 2016.

Seule l'amitrazé n'est pas autorisée en agriculture biologique.

L'utilisation de ces produits demande un respect strict des recommandations, d'une part pour atteindre l'efficacité maximale, d'autre part pour ne pas mettre en danger les abeilles et la reine.

LA VISITE DES RUCHERS

Des visites de contrôle du PSE sont prévues, par le vétérinaire du PSE. Elles peuvent être réalisées sous sa responsabilité par des Techniciens Sanitaires Apicoles. Il faut au minimum réaliser une visite de tous les adhérents du PSE sur une période de 5 ans.

L'objectif est de vérifier la bonne utilisation du médicament, de profiter de cette visite pour échanger avec l'apiculteur plus globalement sur les problèmes sanitaires rencontrés sur son rucher. La visite permettra aussi de sensibiliser l'apiculteur en cas de non déclaration de son rucher sur l'obligation de le faire et sur l'obligation de tenir un registre d'élevage...

Ces visites peuvent également amener des éléments intéressants pour renforcer le programme d'actions de la section apicole du GDS.

■ Claire Debard et Christian Boulon ■

La toxoplasmose est une maladie abortive des petits ruminants. Elle peut également toucher d'autres espèces et, est transmissible à l'homme.

TOXOPLASMOSE

Une cause d'avortements chez les petits ruminants



Il faut surveiller les populations de chats dans les étables ▲

La toxoplasmose est due à un parasite intra-cellulaire : *Toxoplasma gondii*. L'hôte définitif du cycle est le chat. Ce dernier excrète dans ses fèces des œufs pendant 1 mois après son infestation. Il est ensuite immunisé et n'est plus excréteur. Les œufs sont résistants jusqu'à 2 ans dans le milieu extérieur. Les ruminants se contaminent le plus souvent par ingestion d'aliments ou d'eau souillés par les excréments de chats parasités.

DES SYMPTÔMES UNIQUEMENT EN CAS DE GESTATION

La maladie passe généralement inaperçue chez les adultes (hyperthermie). Pour les femelles gestantes, les conséquences de l'infestation varient selon le stade de gestation : mortalité embryonnaire au début, avortements et momifications au milieu, quelques avortements et des nouveau-nés faibles en fin de gestation. Une fois contaminés, les animaux acquièrent une immunité protectrice durable. Une femelle immunisée n'avortera pas en cas de nouvelle exposition au parasite. Il faut faire attention dans un troupeau sensible, où une infection peut engendrer beaucoup d'avortements.

LE DIAGNOSTIC PASSE PAR DES ANALYSES EN LABORATOIRE

Pour rappel, dans le cadre de la surveillance de la brucellose des petits ruminants, les avortements sont à déclaration obligatoire à partir d'une série de 3 avortements sur une période de 7 jours. D'un point de vue clinique, la toxoplasmose n'a pas de signe spécifique sur les produits de l'avortement. Les analyses en labo-

ratoire sont donc indispensables pour un diagnostic de certitude. La PCR, qui recherche directement le parasite, est à privilégier. Elle est réalisée sur les organes de l'avorton (surtout l'encéphale). Mais, la répartition du parasite étant très hétérogène, un résultat négatif ne permet pas d'écarter la maladie, il faut multiplier les analyses (3 prélèvements) pour limiter le risque de faux négatifs. Une analyse sérologique, recherche d'anticorps, pour essayer de mettre en évidence une circulation récente du parasite, peut être un plus.

ÊTRE VIGILANT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA CONSERVATION DES ALIMENTS

En cas de série d'avortements, il n'existe pas de traitement efficace. Le meilleur moyen de lutte reste la prévention avec la maîtrise générale de l'hygiène : en évitant la présence de chatons et en stockant les aliments à l'abri des nuisibles et des chats. La gestion sanitaire autour des mises-bas est également indispensable : isoler les femelles avortées et détruire les produits d'avortement. Il existe un vaccin uniquement pour les brebis.

■ Aurore Tosti ■

De nouvelles règles pour une reconnaissance européenne de notre plan de lutte contre l'IBR et une éradication de la maladie.

NOUVEAUTÉS IBR

Arrêté ministériel : en route vers l'éradication !



Marché aux veaux de Saint-Laurent-de-Chamousset ▲

Un travail conjoint entre GDS France et l'État a permis la publication au 31 mai 2016 d'un nouvel arrêté fixant les mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR).

LES PRINCIPES

- Valoriser et sécuriser la qualification « indemne d'IBR » :
- les élevages avec historique favorable sont qualifiés « indemnes d'IBR » systématiquement.
 - Renforcer le dépistage dans les élevages « à risque » : contrôle renforcé en prophylaxie et contrôle « libératoire » avant la vente.
 - Limiter les risques de contamination liés aux mélanges

- d'animaux.
- Éliminer vers l'abattoir les bovins positifs en IBR.

DES MESURES ALLÉGÉES POUR LES ZONES FAVORABLES

Certains départements présentent une situation épidémiologique favorable. C'est-à-dire, que soit le taux de cheptels positifs y est inférieur à 1% soit le taux de nouveaux cheptels positifs est inférieurs à 0,2% pendant 2 années consécutives. Dans ces cas-là, les contrôles se font sur seulement 20% des bovins âgés de plus de 24 mois ou par analyse dans le lait.

Principales mesures applicables au 1^{er} juillet 2016

Pour le cheptel			Pour le bovin			
4 statuts	Prophylaxies	Contrôle libératoire	ASDA	Destination	Séparation des flux de bovins	Introduction (carte verte)
Indemne d'IBR	≥ 24 mois	Pas de contrôle	Verte	Élevages, engraissement ou abattoir	Circuit avec garantie IBR	Dérégation : cheptel d'origine "indemne d'IBR" + transport direct maîtrise ou Contrôle d'introduction 15-30 jours après l'arrivée du bovin
En cours de qualification		Contrôle de tous les bovins 15 jours avant la date de sortie				
En cours d'assainissement	Tous les bovins du cheptel marqués (étiquette)		Engraissement ou abattoir	Aucun bovin ne peut être introduit en élevage		
Non conforme						

UN MARQUAGE DES ASDA, POUR UNE DESTINATION BIEN IDENTIFIÉE

Les cartes vertes des bovins positifs en IBR seront marquées à l'aide d'une étiquette. Ainsi, il sera plus facile d'identifier ces animaux, qui seront uniquement destinés à l'abattoir ou à un atelier d'engraissement en bâtiment fermé.

SÉPARER LES FLUX

Que ce soit lors du transport, de rassemblements, de pâturages collectifs, de pension ou de transhumance, tout bovin reconnu infecté d'IBR ne pourra pas être mélangé à des bovins de statut différent. Cette mesure limite toute nouvelle contamination.

CHAQUE ÉLEVEUR EST DORÉNAVANT CONCERNÉ

Si la lutte structurée a commencé dans les années 90,

c'est dans un contexte européen qu'elle se généralise. Cette éradication va faciliter les circuits commerciaux, y compris pour les échanges et l'export, mais également alléger la prophylaxie.

COMMENT M'Y PRENDRE POUR ÊTRE RAPIDEMENT QUALIFIÉ ?

- Plusieurs recommandations peuvent vous être utiles :
- Éliminer les bovins positifs avant la prochaine campagne de prophylaxie.
 - Acheter vos bovins dans les élevages qualifiés « indemnes d'IBR », sinon réaliser les contrôles d'introduction en attendant les résultats négatifs pour introduire les nouveaux animaux dans votre troupeau.
 - Contacter votre GDS afin qu'il vous conseille et vous aide dans vos démarches.

■ Agnès Guillaume Gaye ■

Allflex



> Innovation
> Excellence

Fabriqué en
France

Le FMSE est un fonds de mutualisation qui a pour objet l'indemnisation des agriculteurs lorsqu'ils subissent des pertes liées à des incidents sanitaires ou environnementaux.

FMSE

Les GDS gèrent l'adhésion à la section ruminants



Les coûts d'immobilisation des animaux sont éligibles ▲

Depuis le 1^{er} octobre 2013, l'adhésion à un fonds agréé est obligatoire. Le FMSE est organisé avec une section commune à tous les agriculteurs, et une section spécialisée pour chaque secteur de production. La cotisation à la section commune est obligatoire. Pour 2016 elle est de 20€ par an et par exploitant, prélevés par la MSA. La section des éleveurs de ruminants a été créée début 2015. Elle a pour objet d'indemniser les préjudices provoqués par les maladies.

PLUS D'UN MILLION D'EUROS D'INDEMNITÉS REVERSÉES EN 2015

Tous les éleveurs de ruminants professionnels peuvent adhérer volontairement à la section ruminants du FMSE. L'adhésion est gérée par les GDS. Le FMSE est financé à la fois par les agriculteurs, l'Etat et l'Union européenne.

Les maladies pouvant être indemnisées par le fonds sont celles classées en dangers sanitaires de première et de deuxième catégorie. Ainsi, les maladies potentiellement indemnisables sont entre autres : tuberculose, brucellose, FCO, ESB et tremblante, botulisme... L'indemnisation est financée à 35% par les cotisations et à 65% par les fonds publics.

En 2015, les cotisations FMSE ont permis de verser plus d'un million d'euros d'indemnités à près de 700 éleveurs pour les pertes dues à la FCO et à la tuberculose bovine.

FONCTIONNEMENT DU FMSE

Si votre troupeau est touché par une de ces maladies et que vous êtes adhérent au FMSE, vous devez contacter

le GDS qui vous indiquera si votre demande est éligible à une indemnisation. Le GDS vous aidera ensuite à constituer votre dossier. Les indemnités tiennent compte des pertes réelles. Les coûts d'immobilisation ont été évalués par l'Institut de l'Elevage. Ils incluent l'alimentation, l'entretien et les soins vétérinaires. En cas de mortalité, la valeur des animaux est estimée à l'aide des cotations de France Agrimer. Les pertes de production sont calculées en faisant la différence entre la moyenne des volumes de production des années précédentes et la production de l'année du préjudice. Le coût des mesures de lutte est constaté sur facture.

■ Benjamin Deltour ■

Montant des cotisations FMSE 2016 par animal	
Espèces	Cotisation 2016
Par bovin	0,30 euros
Par ovin caprin	0,06 euros

LES PERTES POUVANT ÊTRE PRISES EN CHARGE :

- Coûts d'immobilisation des animaux
- Pertes d'animaux dues à la mortalité
- Dépréciation des animaux
- Pertes de production dues à la morbidité des animaux
- Coûts liés aux mesures de lutte lorsqu'ils ne sont pas pris en charge par l'Etat (ex : nettoyage/ désinfection)

Agrodirect, la filiale commerciale des GDS Rhône-Alpes entame en cette année 2016 une mutation en profondeur.

MATÉRIEL D'ÉLEVAGE

Stratégie et évolution de la filiale des GDS



2 000 articles référencés et 70 fournisseurs spécialisés ▲

AGRODIRECT C'EST QUOI ?

Agrodirect est la filiale commerciale des GDS de Rhône-Alpes, mise en place pour apporter un service complémentaire aux éleveurs. La structure a pris la forme d'une SAS en 2003 par la volonté des GDS de l'Ain, de l'Ar-dèche, de l'Isère, de la Loire, du Rhône, de la Savoie et de la Haute-Savoie. Elle est aujourd'hui présidée par Jean-Yves Bouchier, éleveur en Isère.

Spécialisée dans le petit matériel d'élevage et dans les produits de transformation fermière, la motivation quotidienne est d'apporter aux éleveurs un service supplémentaire venant compléter l'offre des Groupements de Défense Sanitaire.

La structure est aujourd'hui présente sur internet www.agrodirect.fr et vend aussi par catalogue.

LES PRODUITS VENDUS

AgroDirect est généraliste, distributeur multi-gamme. Celles-ci sont :

Transformation fermière - Clôture - Equipement de l'exploitation - Identification - Nutrition - Soins aux animaux - Traite - Gestation/Vélage - Veaux - Ovins/Caprins - Vêtements/Chaussants - Hygiène - Nuisibles.

Plus de 2 000 articles sont référencés, avec 70 fournisseurs spécialisés dans des domaines distincts.

LES PERSPECTIVES

Agrodirect entame une véritable mutation pour l'année à venir.

En septembre 2016, une personne en apprentissage technico-commercial a rejoint la société afin de dévelop-

per les actions sur le terrain. Elle a pour mission de conseiller et d'orienter les éleveurs dans leurs investissements en petit matériel. Toujours dans l'esprit de service, elle est capable d'apporter des réponses techniques et commerciales dans le but de proposer le meilleur produit au prix le plus juste.

La seconde évolution notable est la refonte du site internet de vente en ligne qui doit aboutir d'ici la fin de l'année 2016. La volonté affichée est de gagner en visibilité pour toucher le maximum d'éleveurs, et apporter un service facile d'utilisation. Ce site, optimisé pour les smartphones, est conçu pour vous faire gagner du temps, aussi bien dans l'achat, que dans les possibilités de livraison (point relais, la poste ou transporteur).

LA FINALITÉ ?

Grâce à ces leviers, Agrodirect entend se développer afin de permettre aux éleveurs de continuer d'accéder à un service de vente de qualité répondant aux orientations et à la philosophie de leur GDS.

■ Nicolas Jullien-Chalon ■

AGRO DIRECT
▶ www.agrodirect.fr

Maladie à déclaration obligatoire, la FCO affecte ni l'Homme ni la qualité des denrées, mais les répercussions sont importantes pour l'élevage.

FIÈVRE CATARRHALE OVINE

Les impacts sanitaires et économiques



Œdème de la face ▲

La fièvre catarrhale ovine encore appelée « Bluetongue » (maladie de la langue bleue) est une maladie infectieuse d'origine virale strictement animale affectant toutes les espèces de ruminants, majoritairement les moutons. Elle peut également affecter les bovins, les chèvres et d'autres ruminants sauvages. La transmission se fait presque exclusivement par piqûre de très petits moucheron (du genre *Culicoides*). Le maintien du virus pendant les périodes hivernales (périodes d'inactivité vectorielle) montre, par ailleurs, que le virus peut persister à partir de réservoirs de ruminants et/ou d'insectes infectés.

DES CONSÉQUENCES SANITAIRES ET COMMERCIALES

La FCO est répertoriée dans la liste des maladies du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et doit, à ce titre, faire l'objet d'une déclaration obligatoire. Son apparition sur un territoire entraîne des restrictions commerciales sévères qui concernent les animaux des espèces sensibles à la maladie (ovins, bovins, caprins principalement) ainsi que leur semence, ovules et embryons.

Provoquant des retards de croissance et des pertes de poids chez les animaux malades, la mort de certains animaux et des avortements chez les femelles infectées, cette pathologie engendre d'importantes pertes économiques pour les éleveurs. De plus, chez les ovins, la mortalité varie entre 2 et 30% en moyenne mais peut aller jusqu'à 70%. Un des impacts zootechniques majeurs de la FCO est une perte de performance de la reproduction. La FCO augmente, d'une part, le risque

d'infertilité chez le mâle et, d'autre part, perturbe la gestation (mortalité embryonnaire ou fœtale).

LUTTE ET PRÉVENTION

Les principales mesures passent par une surveillance accrue, la limitation de la circulation des animaux dans les zones touchées et par la vaccination. La lutte contre les vecteurs, par la désinsectisation des animaux et de leur environnement, permet de limiter les populations de *Culicoides*. Bien que contraignantes pour l'éleveur et représentant un coût élevé, ces mesures sont indispensables pour limiter l'extension de la maladie et retrouver un statut favorable.

■ Gaëtan Hamard ■

DES SYMPTÔMES PAS TOUJOURS SPÉCIFIQUES

Ovins	Bovins
Forte fièvre (42°C)	Croûtes et ulcères nasaux
Salivation excessive	Salivation
Ulcères et croûtes (nez, bouche, langue)	Fièvre
Enflure de la face	Conjonctivite
Perte d'appétit	Perte d'appétit
Fatigue	Écoulement nasaux clairs
Congestion, rougeur des muqueuses	Fatigue
Boiteries	Rougeur et ulcères des trayons
Congestion de la bouche (langue bleue)	Boiteries et enflures des membres

Bluetongue

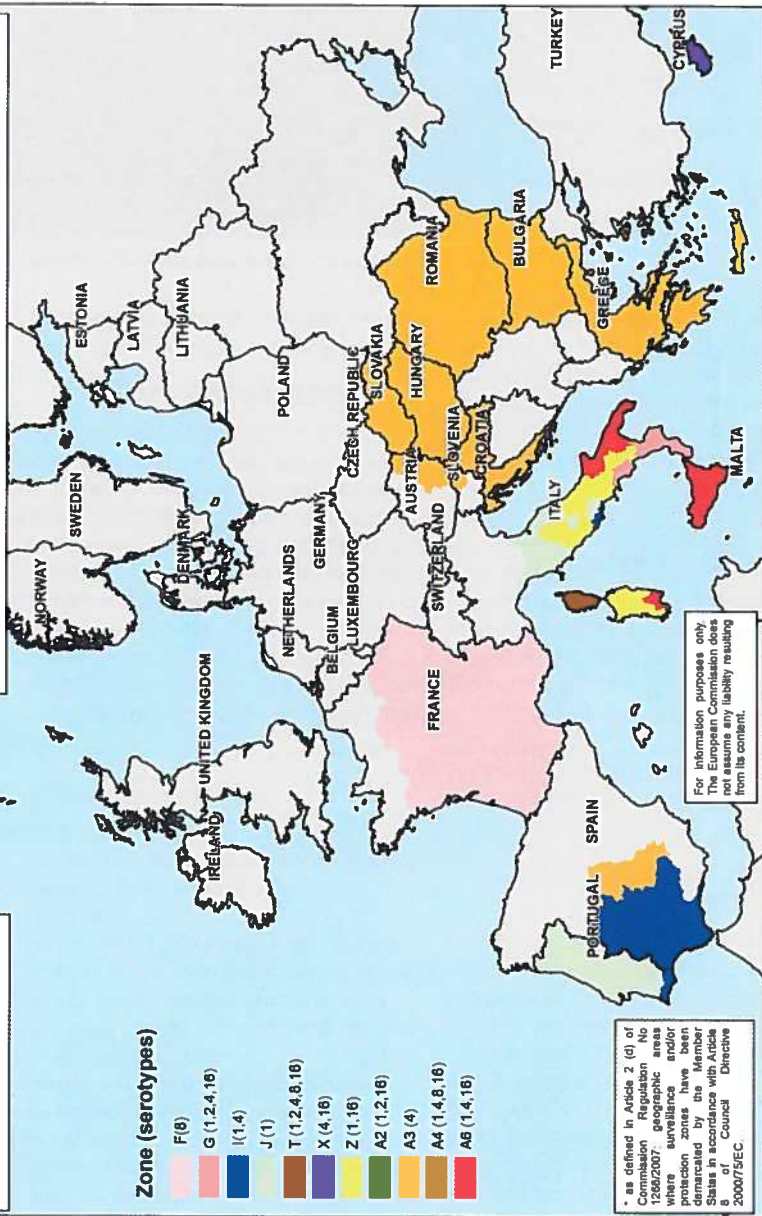
Restricted zones* as of 10 May 2016

Zone (serotypes)

- F (6)
- G (1,2,4,16)
- I (1,4)
- J (1)
- T (1,2,4,8,16)
- X (4,16)
- Z (1,16)
- A2 (1,2,16)
- A3 (4)
- A4 (1,4,8,16)
- A6 (1,4,16)

* as defined in Article 2 (d) of Regulation (EC) No 1266/2007, geographic areas where surveillance and/or protection zones have been demarcated by the Member States in accordance with Article 9 of Council Directive 2000/75/EC.

This map includes information on the bluetongue virus serotypes circulating in each restricted zone, which permits, for the purposes of Articles 7 and 8 of Regulation No 1266/2007, the identification of the restricted zones demarcated in different Member States where the same bluetongue virus serotypes are circulating.



For information purposes only. The European Commission does not assume any liability resulting from its content.

- il existe 24 sérotypes différents dans le monde. Le pouvoir pathogène du virus varie considérablement d'une souche à l'autre.
 - En France, un foyer de FCO dû au virus BTV-8 a été détecté en septembre 2015, six ans après le dernier cas détecté. La surveillance mise en place a ensuite permis de détecter de nombreux foyers sur le territoire. Cette épidémie est caractérisée par une faible circulation virale, induisant très peu de signes cliniques.

La FCO en Europe. ▲

Les ruminants peuvent transmettre des maladies à l'homme. Des mesures d'hygiène permettent de limiter le risque de contamination des visiteurs en élevage.

ACCUEIL À LA FERME

Prévenir les maladies transmissibles à l'homme



© Pixabay

Les femmes enceintes sont particulièrement à risque ▲

Les ruminants d'élevage sont susceptibles d'être porteurs de maladies transmissibles à l'homme ou « zoonoses ». Ces maladies peuvent être transmises aux éleveurs et aux intervenants réguliers en élevage, mais aussi aux visiteurs occasionnels. Ces derniers constituent une population fragile, car le plus souvent peu habituée à l'environnement rural.

LES FEMMES ENCEINTES SONT PARTICULIÈREMENT FRAGILES

Nous ne sommes pas tous égaux face au risque d'exprimer une maladie d'origine animale. Le risque est principalement fonction de l'état de santé des personnes ainsi que de leurs habitudes d'hygiène. La plupart des zoonoses passent inaperçues sur des individus en bonne santé. Ces mêmes maladies seront beaucoup plus graves chez les femmes enceintes, les jeunes enfants et les personnes immunodéprimées ou atteintes de maladies chroniques.

LA BASE DE LA PRÉVENTION, C'EST L'HYGIÈNE

La prévention de la transmission de zoonoses passe tout d'abord par l'isolement des animaux malades ou porteurs de lésions cutanées, afin qu'ils ne puissent pas être en contact avec les visiteurs. Cependant, des animaux apparemment sains peuvent être également porteurs d'une maladie transmissible à l'homme. Il faut donc mettre à disposition des visiteurs un point d'eau pour se laver les mains au savon à l'entrée et à la sortie du bâtiment. Enfin, il faut interdire la consommation de cigarettes ou d'aliments dans le bâtiment pour limiter le

risque d'ingestion ou d'inhalation de germes issus des animaux (pelage, salive, sécrétions...).

CAS DES AVORTEMENTS

La fièvre Q et la chlamydie se transmettent par voie respiratoire, par inhalation de poussières contenant des corps bactériens en suspension. Durant la période des mises bas, la charge bactérienne est maximale dans les élevages infectés, plus particulièrement chez les petits ruminants ou la reproduction est groupée. Il faut donc limiter au maximum les visiteurs pendant les mises bas et interdire l'accès du bâtiment aux femmes enceintes. En cas d'épisode d'avortements, les visites devront être arrêtées et des recherches complémentaires effectuées pour rechercher l'origine des avortements.

■ Benjamin Deltour ■

QUELQUES PRÉCAUTIONS À PRENDRE

Sécuriser le parcours de visite : balisage, consignes de sécurité claires, identifier les zones ou les objets interdits

Prévoir des mesures d'hygiène : proposer un point de lavage des mains ou à défaut mettre à disposition des visiteurs une solution hydro-alcoolique, fournir des sur-bottes jetables, stocker le fumier à l'écart du parcours emprunté par les visiteurs.

Gérer les animaux à risque : placer les animaux malades dans une infirmerie non accessible aux visiteurs. Lors d'avortements en série, faire rechercher les causes par votre vétérinaire et arrêter les visites dans l'attente de résultats favorables.



AGRO DIRECT

**Filiale
commerciale
des GDS
Rhône-Alpes**



Soins aux animaux

**Transformation
fermière**



**Equipement
exploitation**



Hygiène



Traite

Contention



**Plus de 3000
produits
référéncés**

09 74 50 85 85



**Nutrition
Allaitement**

**spécialisé
en vente par
correspondance
notamment via
www.agrodirect.fr**

Aussi appelée « fièvre des pâturages », l'ehrlichiose est présente dans de nombreux départements et est également diagnostiquée chez l'homme sous le nom « d'anaplasmose humaine ».

EHRlichiose BOVINE

Une maladie transmise par les tiques



Pâture en lisière de forêt à risque vis-à-vis des tiques ▲

L'ehrlichiose bovine est une maladie bactérienne transmise par les tiques. Dans beaucoup de troupeaux contaminés, il n'y a pas de symptômes. Mais si les animaux sont contaminés pour leur première fois, à une période plus « sensible » ou « fragile » de leur vie, les effets sont conséquents : fièvre supérieure à 40°C, chute de la production laitière (pour les bovins laitiers), pneumonie et parfois avortements. Sur quelques animaux, il peut aussi être observé de gros paturons, mais ce signe caractéristique ne se manifeste que rarement. L'ehrlichiose entraîne une baisse des défenses immunitaires (infection des globules blancs) et peut donc également favoriser l'apparition d'autres maladies (fièvre Q, piroplasmose...).

UN DIAGNOSTIC NÉCESSAIRE PAR ANALYSE DE SANG

La suspicion repose sur le contexte épidémiologique : saison, changement de pâturage, introduction d'animaux ou regroupement dans une parcelle infestée sur laquelle le troupeau « autochtone » ne présente pas de signes d'ehrlichiose. Les symptômes étant peu spécifiques, seules des analyses permettent un diagnostic avec certitude. Dans les 3 premiers jours de la maladie, la détection directe de la bactérie peut se réaliser par PCR sur le sang. Après une semaine d'évolution minimum, la sérologie permet de mettre en évidence le « passage » de la bactérie dans un effectif (animaux convalescents ou vaches d'un lot ayant avorté).

MAÎTRISER LES CONTACTS TIQUES/BOVINS

Le contrôle de la maladie est difficile et repose sur la gestion des contacts entre les tiques et les bovins :

- Dans les zones contaminées, il sera fait en sorte de laisser les génisses se contaminer pour obtenir une immunisation.
- En cas d'apparition de la maladie, la prévention en urgence passera par le traitement de tout le lot avec un produit efficace sur les tiques. Ensuite, ne seront traités que les animaux à risque, notamment les nouveaux introduits.
- Maintenir un niveau de pression infectieuse maîtrisable par les défenses immunitaires demande une limitation des contacts hôtes-vecteurs grâce à des mesures agroenvironnementales : débroussaillage raisonné, recul des clôtures électriques avec nettoyage des zones entre la clôture et la haie ou le bois...

La lutte contre les tiques peut être nécessaire en urgence, mais ne doit pas être systématique et utilisée avec prudence, pour ne pas rompre l'équilibre. Toute modification des milieux conduit à l'émergence et la résurgence de la maladie.

■ Gaëtan Hamard ■

ZOONOSE

En France, seuls quelques cas d'anaplasmose ont été diagnostiqués chez l'homme. La maladie se traduit par « un syndrome grippal estival » et est aussi transmise par les tiques.

La dermatite digitée n'épargne aucunes races. Connaître son statut vis-à-vis de cette maladie permet d'éviter de l'introduire ou de mieux prévenir et soigner les boiteries.

BOITERIES BOVINS

La maladie de Mortellaro



Lever le pied pour identifier les lésions ▲

Décrite par Mortellaro en 1974, la dermatite digitée se propage en France depuis les années 80. Provoquée par plusieurs bactéries dont des spirochètes, elle s'exprime dans sa forme « classique » à l'arrière du pied, entre les 2 talons et les ergots, par une lésion cutanée ronde, de 1 à 2 cm de diamètre, granuleuse « aspect fraise », dépilée avec quelques poils hirsutes, et bordée d'un liséré blanchâtre. A l'origine d'une boiterie aiguë et sévère, une simple pression sur la lésion provoque une réaction de douleur intense.

UNE MALADIE FACILE À REPÉRER

Dans des conditions favorables (sensibilité génétique, station debout des vaches prolongée, humidité des sols, zéro-pâturage, immunodépression), la maladie se développe sous cette forme de façon rapide et par vagues successives. La maladie est très invalidante, mais facile à identifier. Les stratégies de traitement et de prévention étant lourdes (pulvérisation, pédiluves...), la maîtrise des facteurs de risque doit être abordée (parage, logement, ventilation, conduite d'élevage, alimentation...).

DES COMPLICATIONS DUES À DIFFÉRENTS FACTEURS

Des formes « atypiques » peuvent compliquer de légères lésions du pied en boiteries sévères. Lorsque dans un élevage le germe est présent mais que tous les facteurs de risque ne sont pas réunis (race moins sensible, pâturage, pieds secs...), la maladie ne se déclare qu'en profitant de situations favorables. On l'observe alors sous forme de complication d'une limace, d'un décollement

de ligne blanche, d'une cerise, d'un ulcère de la sole, etc...

Ces formes, de plus en plus fréquemment observées, rendent le traitement de la boiterie plus complexe. Il doit nécessairement associer un parage et un traitement antibiotique local (les traitements antibiotiques injectables ne sont pas efficaces). C'est pourquoi connaître son statut vis-à-vis de la maladie de Mortellaro est indispensable pour mieux appréhender ses problèmes de boiteries ou faire d'autant plus attention aux introductions si l'on a la chance d'être indemne.

L'identification des lésions ne peut être effectuée qu'en levant les pieds, soit par le pareur ou le vétérinaire, soit après avoir suivi une formation adéquate.

■ Sébastien Léger, docteur vétérinaire ■



Lésion aiguë ▲

Le registre d'élevage est utile pour le suivi sanitaire des équins. C'est un élément essentiel dans la connaissance de leurs mouvements.

RÈGLEMENTATION ÉQUINE

Le registre d'élevage



Un outil complet pour la gestion du sanitaire ▲

Tout détenteur d'équidé se doit de tenir un registre d'élevage, quel que soit le nombre d'animaux présents et leur utilisation et ce, même si les équidés dont il a la charge sont écartés de la chaîne alimentaire. L'arrêté du 5 juin 2000 "fixe les modalités selon lesquelles doit être tenu un registre d'élevage [...] pour tous les animaux des espèces dont la chair ou les produits sont susceptibles d'être cédés en vue de la consommation". Cela concerne donc les espèces chevalines, asines et leurs croisements car leur chair peut être consommée par l'homme. Ce document doit être conservé pendant cinq ans.

SON UTILITÉ

Le registre d'élevage comporte plusieurs chapitres permettant de synthétiser les informations essentielles relatives au lieu de détention, de suivre les mouvements des équidés, les soins et l'entretien qui leur sont apportés, et de tracer les interventions vétérinaires (médecation).

- Fiche synthétique des caractéristiques de l'exploitation et de son encadrement zootechnique, sanitaire et médical, établie pour chaque espèce d'animaux
- Suivi chronologique des mouvements des animaux
- Suivi chronologique de l'entretien des animaux, des soins apportés et des interventions vétérinaires

UN OUTIL D'ENQUÊTE

En cas d'épidémie, les autorités sanitaires peuvent alors recenser les équidés présents sur le lieu ainsi que leurs mouvements. En identifiant les chevaux en contact avec l'individu malade, des mesures sanitaires peuvent être mises en place afin de limiter la contagion et d'informer

les personnes concernées des précautions sanitaires à mettre en œuvre.

UN OUTIL DE SUIVI DE LA SANTÉ

Le registre d'élevage est la mémoire de la santé de tous les équidés hébergés sur l'exploitation.

C'est sur cet historique que s'appuiera le vétérinaire pour faire son bilan sanitaire d'élevage en dégageant les pathologies majeures ou les plus fréquentes dans l'établissement, puis en mettant en place des actions de maîtrise de ces pathologies formalisées dans des protocoles de soin.

Au-delà de l'aspect réglementaire, le registre d'élevage est un outil à part entière dans la gestion de la santé des équins.

■ Carole Bonnier ■

QU'APPELLE T'ON UN DÉTENTEUR D'ÉQUIDÉS ?

Toute personne physique ou morale qui a la garde des équidés, à titre permanent ou temporaire. Ce détenteur peut être aussi bien un particulier qu'un professionnel et ne doit pas être confondu avec le propriétaire des chevaux détenus.



UNE PROTECTION
COMPLÈTE ET PERSONNALISÉE



JE SÉCURISE
L'ACTIVITÉ DE
MON EXPLOITATION



Céréaliers, éleveurs, viticulteurs... Le contrat Référence prend en compte les spécificités et les risques de votre filière. Vous bénéficiez d'une couverture personnalisée de vos biens agricoles, de votre responsabilité civile et de vos pertes d'exploitation. Contactez un conseiller dédié pour un diagnostic sur mesure et gratuit.



Groupama

Assurance Référence
à retrouver sur groupama-agri.fr

Pour les conditions et limites des garanties, se reporter au contrat.

Tous les indicateurs et les enquêtes l'attestent, la prescription des antibiotiques sort du champ de l'utilisation systématique. Les bonnes pratiques adoptées par les éleveurs et leurs conseils vétérinaires portent leurs fruits.



PRODUCTION PORCINE

Usage des antibiotiques : l'ère de la sortie

-27 % d'utilisation d'antibiotiques sur les 5 dernières années en France ▲

Devenue un enjeu de santé publique, l'antibiorésistance fait l'objet depuis 2012 d'un plan d'action du ministère de l'agriculture nommé « Ecoantibio 2017 ». Son objectif : une réduction de 25 % de la consommation d'antibiotiques sur 5 ans. En la matière, la production porcine est donc bonne élève !

QU'ON EN JUGE, TEXTES À L'APPUI !

Octobre 2014, l'Anses, conclut que l'exposition des porcs aux antibiotiques a diminué de 27,7 % sur les 5 dernières années, la tendance s'infléchissant légèrement (-4 %) par rapport au rythme stupéfiant (-9 %) des 3 années précédentes. Elle annonce dans le même temps que la résistance aux antibiotiques s'est amoindrie, notamment pour la colistine !

L'Esvac européen place la France, toutes espèces confondues, sur la deuxième marche du podium de la déflation des consommations anti-microbiennes pour la période 2010-2012.

Les progrès affichés se poursuivent et les efforts sont maintenus, voire renforcés. Sur le germe E.Coli, représentant la majorité des demandes d'antibiogrammes, la sensibilité à l'amoxicilline est stable : 43 % des E.Coli y sont sensibles, tous animaux et toutes pathologies confondus, souligne le Resapath dans son bilan de 2014 (39 % en pathologie digestive du porcelet).

La sensibilité à l'association amoxicilline-acide clavulanique affiche, elle, une progression plus marquée : + 16 points depuis 2006, à 86 %.

Les niveaux de sensibilité d'E.Coli à la tétracycline, à l'association triméthoprime-sulfamides restent les moins élevés (< 50 %) tout en présentant, toutefois, une progression significative.

Quant aux quinolones, leur résistance est en faible retrait mais reste significative. A noter : la résistance à la gentamicine est globalement à la hausse, pour autant, la légère diminution amorcée en 2013 se poursuit (-5 points entre 2012 et 2014), note le Résapath.

En ce qui concerne plus particulièrement les céphalosporines de 3^{ème} et 4^{ème} générations, l'exposition des porcs a diminué de 36,8 % entre 2013 et 2014. Au total, entre 2010 et 2014, cette exposition a diminué de 78,2 % grâce à l'initiative de notre filière porcine pour une restriction volontaire de l'utilisation de ces molécules.

Cette prise de conscience de la problématique de l'antibiorésistance a pu se mettre en place grâce aux changements des pratiques des éleveurs et des professionnels de la santé animale. Seule une remise en cause permanente permet de progresser.

■ Cécile Michon ■

L'arrêté ministériel de février 2016, relatif aux mesures de biosécurité en élevage de volailles est applicable depuis le 1^{er} juillet 2016.

VOLAILLES

Biosécurité : ce qu'implique le nouvel arrêté



Les parcours font partie intégrante du plan de biosécurité ▲

Désormais, tout détenteur de volailles doit définir un plan de biosécurité pour l'ensemble de son exploitation.

Ce plan doit comprendre :

- un plan de circulation qui délimite le site d'élevage, les unités de production, les zones de stationnement, le sens de circulation,
- un registre du personnel en précisant leurs fonctions ; seules les personnes indispensables à l'exploitation peuvent entrer dans les unités de production,
- un plan de gestion des flux qui définit dans le temps et l'espace un circuit entrant et un circuit sortant des animaux, du matériel, des intrants...,
- un plan de nettoyage, désinfection et vide sanitaire du matériel, des équipements, des bâtiments et des parcours,
- un plan de traçabilité des épandages,
- un plan de lutte contre les nuisibles,
- une traçabilité des interventions,
- les bons de livraison d'aliments et les bons d'enlèvement des cadavres,
- une traçabilité par unité de production,
- un plan d'autocontrôle sur la mise en œuvre de ce plan de biosécurité.

QUELQUES DÉFINITIONS

On entend par unité de production, toute ou partie de l'exploitation complètement indépendante de toutes les autres unités de production du même établissement en ce qui concerne sa localisation et les activités routinières de gestion des animaux. Concrètement, chaque unité est clairement délimitée des autres, l'entrée se fait par un

sas sanitaire, le matériel doit être nettoyé et désinfecté entre chaque unité de production, les animaux ne doivent pas passer d'une unité de production à une autre.

La conduite en bande unique devient obligatoire au sein de chaque unité de production. Une bande unique correspond à un lot de même espèce, sans mélange de palmipèdes avec une autre espèce, à un stade physiologique homogène et introduit sur une même période au sein d'une unité de production, après un vide sanitaire.

UNE FORMATION OBLIGATOIRE

Les détenteurs de volailles, ainsi que le personnel d'exploitation, devront également avoir suivi une formation aux bonnes pratiques d'hygiène et aux règles de biosécurité. Suite à cela, les stagiaires recevront une attestation de formation qui devra être intégrée au plan de biosécurité de l'élevage.

■ Aurore Tosti ■

+ d'infos

Contactez votre GDS
pour connaître les dates de formation.

cmre

SOLUTIONS INFORMATIQUES

à votre service

DEPUIS
40
ANS

**Matériel/
virtualisation
et réseau**



Infra / VPN

Vente de matériel système et réseau

**Téléphonie,
VOIP**



IPBX, remontée de fiches, SVI ...

Développement de logiciels sur mesure



Développement de sites Web, d'applications mobiles et logiciels métiers

Gestion de bases de données

Hébergement



Site Web, applications métiers, sauvegardes, serveurs

Accès internet à haut débit



Déploiement d'accès fibre optique et SDSL

Services



Formation

Assistance à MOA/rédaction de cahiers des charges

Assistance logiciel (Compta, paie / logiciels métiers)

Maintenance de parc informatique (Système et réseau)

Comptabilité, paie

Système qualité, GED, CRM, gestion des congés

Mise en place de logiciels clé en main



Solutions de messagerie et agenda collaboratif

Messagerie / agenda



Assistance et maintenance



65 experts au service des professionnels à Ceyzériat (01)
www.cmre.fr - ☎ 04 74 25 09 70

Les programmes sanitaires COMMUNS



P. 26&27

Visites jeunes installés



P. 30&31

Travail sur la besnoitiose



P. 34

Plan de lutte contre varroa (apiculture)



P. 36&37

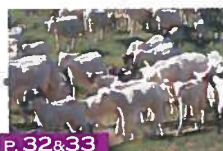
Formations éleveurs

Programme de lutte BVD



P. 28&29

Statuts sanitaires petits ruminants



P. 32&33

Sécurité sanitaire des laits



P. 35

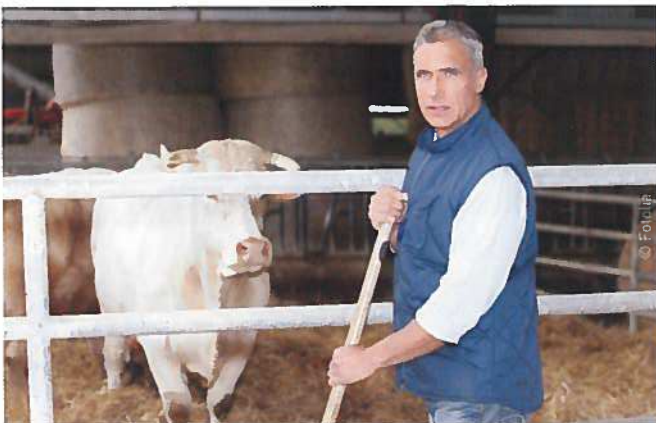
Le GDS propose une visite afin de se prémunir des risques sanitaires et ainsi contribuer à la réussite d'une installation.

INSTALLATION

Nouveaux installés une visite sanitaire sur mesure

L'installation est une période clé au niveau sanitaire car il y a souvent des achats d'animaux ou des regroupements de cheptels. Si toutes les précautions ne sont pas prises lors de ces introductions, un problème sanitaire peut vite arriver et fragiliser voire mettre en péril l'exploitation nouvellement créée. Les jeunes sont souvent les victimes de cette période sanitaire cruciale, et les GDS constatent malheureusement qu'ils constituent une part importante des dossiers « caisse coups durs ».

Face à ce constat, les GDS de Rhône-Alpes ont engagé une réflexion qui a abouti à la mise en place de la « visite jeune installé ». Cette visite permet de faire un état des lieux des pratiques sanitaires depuis l'installation.



Créer son troupeau en toute sécurité ▲

du vétérinaire du GDS. Cette préparation permet de faciliter les échanges et d'apporter les premiers éléments de réflexion et de réponses aux questions posées.

CONSTRUIRE UNE RELATION DURABLE

Cette visite a tout d'abord pour objectif de mieux connaître le jeune installé pour mieux répondre à ses besoins. Le but est de contribuer à la réussite de son installation en étudiant avec lui les éventuels facteurs de risques sanitaires, tels que la constitution et/ou l'agrandissement du troupeau, l'utilisation de nouveaux équipements, les nouveaux bâtiments... Enfin, le GDS ambitionne de fixer des bases saines avec le jeune pour gérer le sanitaire, en étant toujours en lien avec les obligations réglementaires.

BIEN PRÉPARER SA VISITE

En amont de la visite, un document de préparation est envoyé. Il s'agit d'un guide de visite qui va aider en quelques minutes à préparer la venue du technicien ou

DÉROULEMENT DE LA VISITE

La visite est gratuite et dure environ deux heures. Elle se déroule sur l'exploitation et est basée sur un échange par rapport aux questions et aux attentes. Un état des lieux des pratiques sanitaires est effectué, puis des pistes de réflexion peuvent être engagées sur les éventuelles améliorations à apporter. En fin de visite, un compte-rendu est réalisé afin de récapituler les points qui ont retenu l'attention (points forts et points à risques).

Un calendrier de mise en œuvre pourra donc être mis en place avec les actions à engager dans les mois à venir. Le jeune est orienté si besoin vers les partenaires les plus adaptés à la situation (vétérinaire, techniciens conseillers spécialisés...).

■ Gaëtan Hamard ■

TÉMOIGNAGE

Visite jeunes installés

Témoignage d'Élodie Richonnier, installée avec son compagnon dans l'Ain depuis janvier 2014, sur une exploitation laitière hors cadre familiale en AOC comté, cultures et veaux de boucherie en intégration.

Connaissiez-vous le GDS et ses actions avant la visite ?

Oui j'avais une vague connaissance du GDS. Je savais qu'il proposait des services tels que le parage ou des formations. Par contre je ne connaissais pas la visite Jeunes installés. Lorsque le technicien du GDS m'a proposé cette visite gratuite avec le vétérinaire en m'expliquant que nous allions faire un point sur le sanitaire de l'exploitation, je n'ai pas hésité.

Comment s'est déroulée cette visite et que vous a-t-elle apporté ?

La visite avec le technicien du GDS et notre vétérinaire a duré entre 2 et 3 heures. Nous avons effectué le tour de l'exploitation et j'ai pu exprimer les problèmes sanitaires qui nous préoccupaient alors. A l'époque, nous avions des problèmes de cellules sur le troupeau (changement de bâtiment) et des soucis de diarrhées sur les veaux dues à la BVD. Cette visite nous a permis d'échanger plus facilement sur nos problèmes sanitaires et d'avoir une autre vision de la relation éleveur/vétérinaire et éleveur/technicien. Nous n'osions pas forcément appeler le vétérinaire si nous avions des questions. Nous les sollicitons maintenant plus facilement si nous avons besoin d'un conseil sanitaire. Suite à cette visite, des actions ont été mises en place sur l'exploitation.

Conseilleriez-vous cette visite à d'autres jeunes installés ?

Oui car cette visite est un moment privilégié pour des échanges et des réflexions sur notre installation et le sanitaire. Elle permet de renforcer les liens avec le vétérinaire et le technicien du GDS.

■ Propos recueillis par
Carole Bonnier ■



E. Richonnier, la visite permet un ▲
échange privilégié

QUESTIONS À K. HAURAY, VÉTÉRINAIRE DANS L'AIN ET PRÉSIDENTE DU GTV DE L'AIN

Comment se déroule cette visite ?

La visite se déroule sur rendez-vous sur l'exploitation afin de pouvoir faire le tour des bâtiments pendant une durée de 1h30 à 2 heures. Cette visite est en fait une discussion au fil de la visite des bâtiments. L'éleveur nous présente son exploitation et la partie cheptel, ainsi que ses objectifs. Notre but est de repérer un éventuel besoin lors de la phase post installation. Il n'est bien entendu pas question de résoudre un problème spécifique, mais de faire évoquer à l'éleveur ses problématiques sanitaires.

Quel est votre rôle dans cette visite ?

Cette visite est rarement pour nous un premier contact avec l'éleveur mais c'est l'occasion de ne pas y aller pour soigner un ou plusieurs animaux malades. J'essaie toujours de les faire parler de leurs objectifs, ce qu'ils attendent de leur exploitation et de leur cheptel. Cela permet d'adapter l'offre de services à leur demande et à leur besoin.

Conseillez-vous cette visite aux jeunes installés de votre clientèle ?

Oui, en leur expliquant que c'est l'occasion pour eux d'avoir sous la main leur vétérinaire et le technicien du GDS dans une situation autre qu'une situation d'urgence ou d'animal malade. Cela permet d'avoir plus de sérénité dans la discussion. Mais ce n'est pas à cette occasion que l'on va faire une visite de traite ou solutionner un problème de diarrhée de veau. Et cette visite est gratuite en plus!

Que pensez-vous de l'action visite jeunes installés ?

Cette action est bénéfique; elle permet également de renforcer les liens entre le GDS et les vétérinaires, et de montrer aux éleveurs qu'on est là pour travailler ensemble et pour eux, ce qui est plutôt bien perçu en ces temps de conjoncture difficile.

■ Propos recueillis par Carole Bonnier ■

Les GDS de Rhône-Alpes font évoluer leur stratégie sur la BVD : de l'assainissement individuel à un plan de lutte collectif

BVD

Un plan de lutte collectif pour Rhône-Alpes

LES CONSTATS

En 2013, le Bureau de GDS Rhône-Alpes faisait plusieurs constats : le virus circule toujours, avec 50% des élevages encore régulièrement séropositifs ; un élevage assaini se recontamine en moyenne dans les 5 années qui suivent ; les pertes économiques sont plus importantes qu'avant en lien avec l'agrandissement des troupeaux. D'autres pays et régions ont déjà mis en place des programmes collectifs de lutte. La Suisse a pratiquement terminé l'éradication, l'Allemagne, l'Irlande, la Belgique et les Pays-Bas s'y engagent.

UN PLAN EN QUATRE MESURES

Devant ces constats, le conseil d'administration de GDS Rhône-Alpes lance en 2016, en partenariat avec les GTV Rhône-Alpes (Groupements Techniques Vétérinaires) un plan de lutte dont les lignes directrices sont les suivantes : prévenir plutôt que guérir ; protéger les élevages ; contrôler la circulation du virus et faire baisser la pression virale ; le tout de façon collective.

Le contrôle à l'introduction :

Actuellement, seuls 18% des animaux introduits dans les élevages de Rhône Alpes sont contrôlés en BVD. Il faut protéger les élevages. Le contrôle à l'introduction devient obligatoire pour tous.

LA GARANTIE NON IPI

Lorsqu'un animal sort de son exploitation il ne doit pas représenter un danger pour les autres, ni pouvoir être contaminé. Jusqu'à présent seulement quatre départements exigeaient la garantie non-IPI. Cette garantie devient obligatoire pour tous les rassemblements, transhumances et pensions.

LA SURVEILLANCE

Une circulation virale doit être repérée rapidement pour réagir le plus vite possible. Les élevages laitiers seront



désormais systématiquement surveillés dans le lait de tank tous les 5 mois. Les élevages allaitants peuvent réaliser partout en Rhône-Alpes des sondages annuels sur les jeunes génisses sentinelles. Les boucles auriculaires sur les veaux naissants sont disponibles dans tous les GDS.

L'ÉLIMINATION DES IPI

En cas de contamination, l'éleveur sera aidé pour sortir les IPI de son cheptel. Les plans d'assainissement sont proposés à tous les éleveurs de Rhône-Alpes. Les animaux non IPI sont garantis par tous les GDS via des certificats envoyés individuellement aux éleveurs. Les IPI découverts lors des introductions doivent être éliminés. La Caisse Régionale de Solidarité Santé Animale constituée par les éleveurs viendra compenser cette perte (sous certaines conditions) ainsi que les frais d'analyse de re-contrôle.

LA VACCINATION

Il faut noter aussi que la vaccination est un outil de protection individuelle contre la BVD qui peut être très utile et complémentaire aux mesures collectives dans certains contextes et dont la mise en œuvre convient d'être réfléchie entre l'éleveur et son vétérinaire.

■ Sabine Patricot ■



TÉMOIGNAGE

Suivi d'élevage

Alexandre Fauriat, vétérinaire au sein de la Clinique Delacroix à Boen (42) témoigne du suivi d'un élevage en bovin viande infecté par la BVD au printemps 2012. Coté vétérinaire, c'est aussi une expérience difficile...

Vous avez suivi un élevage qui a subi la BVD, comment avez-vous appréhendé la situation ?

La découverte de la maladie et les premières actions se sont déroulées de façon très pragmatique : l'éleveur m'a appelé dans l'été 2012 pour plâtrer un veau. Il s'agissait d'un animal chétif, pas du tout à l'image du reste du troupeau composé de très belles bêtes, bien soignées, bien suivies. Dans la conversation, l'éleveur évoque une vache qui a avorté quelques semaines avant. Il me fait aussi fouiller une autre vache pleine avec des symptômes anormaux, notamment au niveau du liquide amniotique. Je propose de réaliser un test sur l'avorton : positif à la BVD... ! La machine se met en route, on recherche l'ampleur de l'infection, son origine, on met en place un plan BVD avec le GDS. Finalement l'infection s'est révélée très importante : sur un troupeau de veaux charolais de 85 têtes, il y a eu 25 IPI sur les 51 seulement vivants au cours de cet automne 2012, 12 vaches ont été éliminées et 3 génisses... Et nous avons vite trouvé l'origine de la contamination qui s'est faite par contact avec des troupeaux voisins.

Qu'est ce qui a été le plus difficile dans cette expérience ?

Le plus dur se situe bien-sûr sur le plan humain. Cet éleveur, qui était aussi un ami, a beaucoup perdu en quelques mois. Il suivait pourtant son troupeau de façon très rigoureuse, à tous les niveaux, alimentaire, sanitaire, bien-être animal...un éleveur à la pointe. Pour la BVD, il réalisait un contrôle tous les ans sur ses génisses avant la mise à l'herbe. Et cette année 2012, il est passé à travers : pas le temps, oubli... Une fois la maladie découverte le plus dur est bien-sûr de

voir l'ampleur des dégâts et prendre les décisions nécessaires. Et pour l'éleveur c'est prendre aussi son mal en patience : attendre les résultats au fur et à mesure, des décisions d'accompagnement qui ne vont jamais assez vite dans les situations d'urgence. C'est également un sentiment d'injustice, surtout pour un éleveur qui se donne les moyens de gérer son troupeau au mieux. Les vétérinaires sont parmi les premiers interlocuteurs des éleveurs et nous sommes souvent les destinataires des nombreux reproches des personnes en désarroi. Il faut savoir prendre du recul et être prêts aussi à y laisser des plumes humainement ... les tensions peuvent être très fortes, d'autant que dans cette situation, le moral de l'éleveur est au plus bas.

Qu'avez-vous retiré de cette expérience et quel conseil donneriez-vous à d'autres ?

Je ne peux que conseiller aux éleveurs de suivre leur troupeau : des tests annuels, la vaccination qui peut s'ensuivre, et le contrôle obligatoire à l'introduction qui est essentiel et que nous imposons depuis longtemps dans notre clientèle. Les éleveurs se sentent encore trop peu concernés par cette maladie qui selon eux n'arrive encore qu'aux autres. Et puis il y a aussi une sorte de nonchalance : les éleveurs gardent des animaux infectés, et la maladie se propage par voisinage... Ce facteur de propagation est très important dans la Loire. Il faut donc toujours dépister, contrôler, éliminer et vacciner, c'est indispensable ! Et continuer à informer !

■ Propos recueillis par Chantal Weber ■



BESNOITIOSE BOVINE

Des éleveurs tou

Combattre une maladie émergente sans v

Bovin atteint de besnoitiose en phase fébrile ▲

TÉMOIGNAGE

Environ 200 vaches laitières de 5 élevages différents montent chaque année sur cet alpage de Savoie. Le responsable témoigne d'une situation qui dure depuis plusieurs saisons.

En 2015, des cas cliniques de besnoitiose ont été découverts sur votre alpage, comment avez-vous réagi ?

Avec le vétérinaire, nous avons contacté le GDS et fait analyser les 200 vaches de l'alpage. Résultat : 23% étaient séropositives !

Tous les éleveurs du groupement, d'un commun accord, ont décidé de s'engager dans le plan besnoitiose, avec pour objectif de ne pas remonter cette maladie à la prochaine saison d'alpage.

A votre avis, le choix d'un assainissement a-t-il été efficace ?

Personnellement oui, même si l'abattage de 34 des 100 vaches laitières du cheptel a de lourdes conséquences, je ne voulais pas garder un seul animal positif au risque de contaminer les autres élevages de l'alpage.

Pourtant en 2016, des bovins malades et positifs ont de nouveau été détectés, comment l'expliquez-vous ?

Un manque de rigueur général. Toutes les analyses des vaches avaient bien été faites avant la montée, mais la vérification des résultats n'a pas été suffisante pour éviter qu'une vache positive ne monte. La besnoitiose est un problème collectif : il suffit qu'une vache positive monte sur l'alpage pour que tous les troupeaux soient atteints. La réussite d'un assainissement collectif repose donc sur la rigueur du suivi des analyses, la communication entre éleveurs et l'implication de tous.

■ **Témoignage recueilli par Meggane Barban** ■

ÊTRE CONSCIENT DU RISQUE ET SAVOIR RECONNAÎTRE LA MALADIE

Des foyers de besnoitiose sont connus dans près d'une cinquantaine de départements français (dont tous ceux de Rhône-Alpes) et la maladie ne cesse de se propager par les mouvements d'animaux (achats et rassemblements). La contamination peut aussi se faire par voisinage même si ce n'est pas la voie privilégiée d'introduction dans un troupeau. Le risque est donc bien réel pour tous les éleveurs de notre région, car il s'agit d'une maladie de cheptel et non de zone géographique. Les symptômes sont peu spécifiques. Après contamination du bovin, la période d'incubation dure 1 semaine environ et on observe 3 phases :

- 1 - Une phase fébrile : forte fièvre, essoufflement, écoulements clairs aux nez et aux yeux. Le bovins s'isole, ne mange plus,
- 2 - Une phase d'oedèmes pendant 1 à 2 semaines : les oedèmes se forment sous la peau devenue chaude et douloureuse (chanfrein, auge, membres, mamelle...), avec parfois des crevasses aux plis des articulations,
- 3 - Une phase de dépilation et de sclérodémie : épaissement marqué de la peau (tête, encolure, intérieur des cuisses, aspect peau d'éléphant...) pas de démanaison.

CONNAÎTRE LE STATUT DE SON TROUPEAU

La besnoitiose est une maladie parasitaire qui est introduite dans un troupeau le plus souvent par un animal apparemment sain (achat), ou lors de rassemblements d'animaux (estives et transhumances collectives en particulier) par piqûres d'insectes qui propagent la maladie d'un bovin positif aux bovins immédiatement voisins.

Il n'existe actuellement ni vaccin ni traitement curatif des animaux atteints. De plus les premiers cas cliniques apparaissent souvent lorsque le troupeau est déjà assez fortement contaminé. Les éleveurs ont donc tout intérêt à connaître le statut de leur cheptel en pratiquant une

nés se sont mobilisés pour lutter

in et sans traitement curatif pour guérir le bovin, c'est possible !

sérologie de l'ensemble des bovins de plus de 6 mois. Cela leur permet de mettre en place une stratégie de lutte adaptée, sachant que plus on laisse la maladie s'installer dans le troupeau plus la gestion est difficile.

CHOISIR UNE STRATÉGIE DE LUTTE QUI A FAIT PREUVE D'EFFICACITÉ

Si le cheptel est sain, évaluer les risques de contamination et se protéger en contrôlant les introductions et en participant uniquement à des rassemblements d'ani-

maux tous contrôlés séronégatifs.

- Éliminer les bovins positifs très rapidement s'ils sont peu nombreux, et identifier la source de contamination pour éviter toute récurrence.
- Procéder à la mise en œuvre d'une stratégie d'éradication progressive en cas de forte infestation, par exemple en élevage allaitant par la conduite en deux lots avec séparation des positifs et des négatifs. Dans tous les cas il faut éliminer rapidement les bovins malades (réservoirs très importants de parasites transmis aux autres bovins par piqûres d'insectes)

TÉMOIGNAGE

Objectif : éradication de la maladie

Cédric Guilhon conduit en lot son troupeau d'allaitantes et vise une éradication progressive de la maladie.

La besnoitiose a été découverte en avril 2008 (cas clinique) avec 10 cas cliniques en été 2008 et 7 en 2009. L'exploitation s'est inscrite en 2009 au groupe expérimental proposé par le GDS au cours des assemblées de secteur. Les premières analyses sur tous les bovins de plus de 6 mois ont été faites au printemps 2010 (39 bovins positifs sur 100).

En 2010 et 2011, une protection insecticide importante a été faite sur les génisses (butox pour on sur le dos plus pulvérisation sur les pattes répétée sur la période estivale). Cette technique s'est avérée coûteuse, gourmande en temps, et

d'une efficacité limitée.

Au printemps 2012, la décision est prise de constituer un lot de vaches négatives et un lot de positives pour préserver le pré troupeau « en attendant un éventuel vaccin » ; seulement 6 vaches sur 60 sont séronégatives. Chaque année les génisses de renouvellement et les vaches négatives sont testées, et un réallotement est fait. La gestion du pâturage est réorganisée : redécoupage des parcs, éloignement des voisins positifs, points d'eau... Le plus dur est l'hivernage : les 2 lots sont dans le même bâtiment.

Les réformes sont gérées en tenant compte du niveau génétique du

troupeau et pas seulement de la besnoitiose.

Avec la conduite en lots : le temps passé est plus faible (pas de temps de surveillance sur les positives), 55 vaches sur 80 sont négatives en 2016, l'éradication des dernières bêtes séropositives est envisagée pour 2018.

Cédric insiste : chaque éleveur doit connaître le statut de son troupeau donc analyser, et élaborer sa stratégie de lutte. Alloter c'est possible et permet d'éradiquer.

■ Témoignage recueilli par Christian Boulon ■

Un premier bilan riche d'enseignements

GDS Rhône-Alpes propose aux éleveurs de connaître le statut sanitaire pour gérer leur troupeau, sécuriser les agrandissements et les créations de cheptels.

CONNAÎTRE LE STATUT SANITAIRE : UNE PRIORITÉ !

L'analyse par sondage donne une bonne image de la situation sanitaire d'un troupeau ou d'un lot d'animaux au regard des maladies. Les éleveurs des sections ovines et caprines de GDS Rhône-Alpes ont choisi la fièvre Q, la chlamydie, la paratuberculose et le visna-maedi (ovins) ou le CAEV (caprins).

Les résultats permettent à l'éleveur de définir des mesures préventives pour éviter l'apparition de cas cliniques. Ils permettent aussi d'apprécier la compatibilité sanitaire avec d'autres troupeaux lors de rassemblements de troupeaux, d'agrandissement ou de création de cheptel.

LES ENSEIGNEMENTS DES PREMIERS BILANS SANITAIRES

Près d'une centaine de statuts sanitaires ont été réalisés par les éleveurs d'ovins et de caprins de Rhône-Alpes en 2015. Cela nous permet d'approcher d'une part la fréquence des maladies dans les troupeaux de Rhône-Alpes, et d'autre part le nombre de maladies présentes par troupeau.

Concernant la prévalence des maladies, les histogrammes de la page suivante montrent que :

- la paratuberculose dans les cheptels ovins-caprins de Rhône-Alpes est fortement présente (60%)
- en élevage ovin, la chlamydie est la maladie la plus fréquemment rencontrée (70%), suivie de la visna-maedi (60%)
- en élevage caprin, le CAEV domine (60%), suivi de près par la fièvre Q (58%)

En ce qui concerne le nombre de maladies présentes dans les troupeaux, les graphiques montrent également que :

- 10% à 15% des troupeaux n'ont aucune des 4 maladies
- 15% à 20% n'ont qu'une maladie
- à l'opposé, 1/3 des troupeaux ovins et 15% des troupeaux caprins sont porteurs des 4 maladies.

Ces statistiques sont à relativiser en raison du faible nombre de statuts réalisés.

La diversité des statuts observés démontre le caractère prioritaire de cette démarche pour les échanges de petits ruminants et pour la gestion du troupeau. Par ailleurs, la recherche de statut sanitaire dans le cadre d'une installation paraît indispensable.

UN APPUI SPÉCIFIQUE DE GDS RHÔNE-ALPES

Cette action est jugée prioritaire par GDS Rhône-Alpes qui apporte un soutien spécifique aux agriculteurs qui s'engagent. Ainsi, la Caisse Régionale de Solidarité Santé Animale prend en charge 50% du montant HT des analyses (et de 100% pour les jeunes installés depuis moins de 3 ans). Chaque GDS de la région propose cette action aux éleveurs de petits ruminants et peut les aider dans l'interprétation des résultats en lien avec le vétérinaire sanitaire du cheptel.

Cette action poursuit son développement en 2016.

■ Benjamin Deltour, Christian Boulon ■

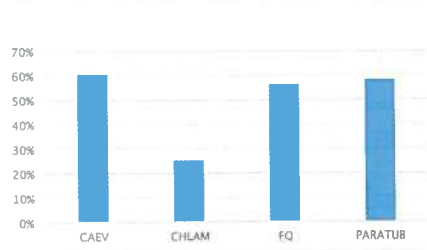
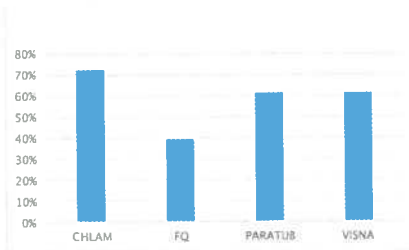


Connaître les maladies de son troupeau pour mieux les gérer ▲

Les statistiques de l'année 2015

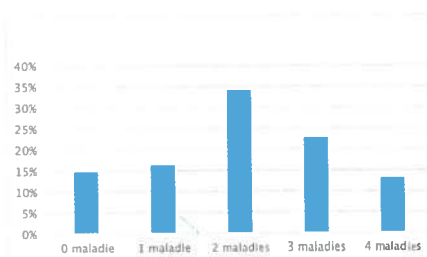
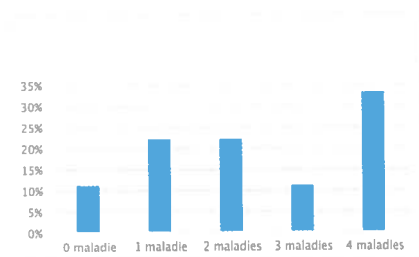
Ovins (18 statuts sanitaires)

Caprins (68 statuts sanitaires)



Répartition des cheptels par classe

Répartition des cheptels par classe





▲ Petit Coléoptère de la ruche adulte

TÉMOIGNAGE

Mickaël Mage, ancien apiculteur installé au Canada, a subi une infestation de PCR.

Vous avez été touché par Aethina Tumida lorsque vous étiez installé au Canada. Comment cela s'est passé ?

J'avais mes ruches proches de la frontière avec les USA, très concernés par le PCR. Le MAPAQ a donc mis en place un réseau de surveillance des ruches à risque. Des pièges ont été installés sur 1/4 de mes ruches et c'est au moment d'un contrôle du MAPAQ⁴ qu'un PCR a été trouvé.

Le MAPAQ a exceptionnellement procédé au piégeage de toutes mes ruches sans destruction et au placement en quarantaine du rucher infesté. J'ai perdu une bonne partie de mon cheptel, de l'argent et du temps. L'année d'après, j'ai revendu le cheptel qui n'avait pas été infesté et j'ai arrêté cette exploitation, trop proche de la frontière. C'est comme avoir une épée de Damoclès au-dessus de la tête : on ne sait pas quand cela va arriver ni dans quelle proportion.

Comment voyez-vous la situation européenne et plus particulièrement française ?

Le problème est arrivé en Italie et malheureusement je pense qu'on devra vivre avec d'ici quelques années en France. Il faut faire en sorte qu'il arrive le plus tard possible en sécurisant les frontières et s'inspirant de ce qui est fait au Canada et aux USA par exemple. Il faut prendre les initiatives adéquates et agir en amont (prévention, information...)

■ **Propos recueillis par Prémila Constantin** ■

Le risque d'introduction en France d'*Aethina tumida* est réel. La section apicole de GDS¹ Rhône-Alpes maintient la vigilance avec un plan de surveillance régional.

APICULTURE

Aethina tumida : agir précocement

POURQUOI POUR UN PLAN DE SURVEILLANCE ?

Aethina tumida, aussi appelé petit coléoptère de la ruche (PCR), est un insecte ravageur des colonies d'*Apis mellifera*. La larve cause d'importants dommages au cœur de la ruche.

Suite à sa découverte dans le sud de l'Italie en septembre 2014, un plan de surveillance est mis en place. Au printemps 2016, deux nouveaux foyers ont été détectés sur des nucléi sentinelles, indiquant que l'infestation n'a toujours pas été éradiquée.

D'après le Comité scientifique de l'EFSA², le PCR pourrait survivre dans tous les Etats membres de l'Union Européenne et se propager rapidement. Devant l'ampleur de cette menace, la section apicole de GDS Rhône-Alpes a mis en place un plan de surveillance, soutenu par la DRAAF³.

LES OBJECTIFS DU PLAN

Contrôler : Suite à la découverte des foyers italiens, l'objectif a été de vérifier l'absence du PCR au niveau régional, par une campagne de piégeage ciblée des ruchers,

Sensibiliser : L'information des apiculteurs sur le danger d'introduction du PCR est fondamentale. Un important volet du plan est donc axé sur la communication,

Détecter : le programme de surveillance s'oriente maintenant vers la détection précoce de toute éventuelle introduction. Pour ceci, des évolutions de la campagne de piégeage sont à l'étude.

■ **Prémila Constantin** ■

¹ Groupement de Défense Sanitaire

² Autorité Européenne de Sécurité des Aliments

³ Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

⁴ Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et de l'Alimentation du Québec

Programme « Sécuriser les filières régionales au lait cru »

Organiser une veille sanitaire et réglementaire, collecter et diffuser de l'information, pour sécuriser les filières régionales au lait cru.

Les acteurs des filières au lait cru ont mis en place depuis de nombreuses années des plans d'action leur permettant de maîtriser les risques de développement de germes pathogènes dans leurs fabrications. Cependant, ces filières sont soumises à de fortes et constantes pressions extérieures, exigences sanitaires et réglementaires.

Pour résister à ces pressions, les filières régionales au lait cru ont besoin d'anticiper afin de se prémunir d'éventuelles crises ou, le cas échéant, d'être capables de les affronter.

L'action « Sécuriser les filières régionales au lait cru » a été mise en place suite à ces constats avec pour objectifs :

- de rester en veille sur les questions sanitaires et réglementaires,
- de créer au niveau régional un groupe d'échanges, afin de s'approprier l'information, et d'évaluer les incidences pour les filières régionales au lait cru,
- de relayer et diffuser l'information auprès de l'ensemble des acteurs des filières régionales au lait cru et de la filière laitière en général, afin de permettre aux différents acteurs d'adapter leurs pratiques et les plans de maîtrise pour leurs produits.

Ce programme est financé par les CROF bovin lait et caprin-ovin lait, et porté par GDS Rhône-Alpes.

En 2015, les travaux du groupe d'échanges se sont surtout centrés sur la collecte d'informations sur les toxi-infections alimentaires, la fréquence de détection des différentes bactéries pathogènes dans les aliments et notamment les fromages, tout en restant en veille sur les évolutions en matière de résidus (antibiotiques et vermifuges) et la réglementation sur l'étiquetage des fromages.

En 2016, une plaquette sur l'utilisation de l'eau en atelier de transformation laitière fermière sera diffusée aux acteurs de la filière.

■ Laurent Thomas ■



Le programme FloracQ présenté ▲
par Françoise Monsallier

UNE JOURNÉE POUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES LAITS EN RHÔNE-ALPES

Le 1^{er} décembre 2015, plus de 50 personnes ont participé à une journée sur le thème de la sécurité sanitaire des laits. S'enrichir grâce à des échanges d'expériences, se confronter entre acteurs, connaître les dernières évolutions réglementaires... telles ont été les raisons d'être de cette journée organisée par GDS Rhône-Alpes.

Des démarches collectives, comme le programme FlorAcQ ou le Pass Lait cru, aux études de cas particuliers, en passant par des points de réglementation évolutifs, la journée a été rythmée par des interventions autour de ce thème crucial pour l'avenir de certaines filières. D'autres thèmes ont également été abordés : la problématique des STEC (Shiga Toxine Escherichia Coli) et le programme de surveillance des fromages en 2014, l'évolution des délais d'attente de certains vermifuges, et quelques statistiques sur les toxi-infections alimentaires en France et en Europe.

La formation sanitaire, un atout pour les éleveurs

Les GDS proposent aux éleveurs un large panel de formations : de la plus classique à la plus innovante, ils ont su s'adapter aux besoins et aux attentes.

Depuis plusieurs années maintenant, la formation sanitaire des éleveurs est devenue une des priorités dans la plupart des GDS de Rhône-Alpes. Les présidents en sont convaincus : former c'est responsabiliser l'éleveur, l'aider à mieux maîtriser son cheptel, et asseoir son savoir-faire. La formation est devenue un élément indispensable de la performance économique et technique d'une exploitation. Et bien souvent, les éleveurs qui ont investi du temps ne le regrettent pas. Ils en ressortent enrichis et motivés.

DES THÉMATIQUES VARIÉES

Au cours de ces 5 dernières années les GDS de Rhône-Alpes ont formé entre 350 et 550 éleveurs par an, sur un panel de formation large. Il couvre la plupart des productions : bovin, le plus souvent, mais aussi ovin, caprin, apicole ou équin dans certains départements. On retrouve des formations plutôt « classiques » telles que « Eleveur infirmier », ou « Santé du pied », des formations liées à l'actualité sanitaire comme « BVD » ou « Besnoitiose », ou encore des formations plus larges « Moins et mieux de médicaments », « Ecoantibio », « Ambiance bâtiment »... Des nouvelles formules basées sur des échanges de pratiques entre éleveurs, sont aussi proposées. Même si elles demandent souvent un investissement de plusieurs jours, elles sont très appréciées des éleveurs.



La formation par l'échange, que du positif ! ▲

DE NOMBREUX PARTENARIATS

Les GDS Rhône-Alpes ont choisi de mutualiser leurs compétences et leurs idées sur ce dossier, afin de proposer dans chaque département un choix plus large et de meilleure qualité. De nombreux partenariats ont aussi pu être développés notamment avec les Groupements Techniques Vétérinaires de Rhône-Alpes, les chambres d'agriculture, les contrôles laitiers, pour donner plus de cohérence aux éleveurs.

■ Chantal Weber ■

	2013	2014	2015
Nombre d'éleveurs formés	463	374	375
Nombre de jours de formations	83 jours	61 jours	60 jours
Quelques nouvelles formations proposées par les GDS	Examen du cheval malade, Médecines alternatives, Évaluer son statut sanitaire caprin...	Les maladies respiratoires des veaux, Ambiance bâtiment et sanitaire...	Médicamenter efficace, Luzerne et sanitaire, Nouvelle approche du parasitisme, Moins de médicaments...

TÉMOIGNAGE

Samuel Laurent, éleveur laitier installé en Gaec à Ancy dans le Rhône suite à la formation « santé du veau et de la mère autour du vêlage ».

Programmes
SANITAIRES COMMUNS

Pour quelles raisons avez-vous suivi ce stage ?

Quasiment tous les veaux prenaient la diarrhée à 8 jours. Une année, nous avons perdu une quinzaine de veaux sur 70 vêlages. Nous avons vacciné les vaches à une période contre les diarrhées des veaux, mais nous n'avions pas eu d'amélioration, alors nous avons arrêté.

Les conseils du formateur étaient en grande partie axés autour de l'alimentation des vaches tarées. Les avez-vous appliqués et de quelle manière ?

Nous avons pris conscience que la préparation au vêlage était la base d'une bonne lactation.

Auparavant, nos tarées étaient dans un lot à part, nourries avec de l'enru-

banné ou au pâturage. Nous les rentrions dans le troupeau laitier à la date du terme. C'était quelque chose d'assez simple et ça nous semblait apporter une préparation suffisante en terme de transition alimentaire.

Régis Rupert, le formateur, nous a expliqué qu'elles manquaient de préparation : elles étaient en acétonémie déjà avant le vêlage. Aujourd'hui, les tarées sont ramenées 3 semaines avant vêlage et 1 mois pour les génisses prêtes pour les préparer au vêlage. Elles sont logées dans un petit pré proche de l'exploitation avec 10 Kg de maïs ensilage, foin, sel à volonté et un seau à lécher de minéral. L'hiver, elles reçoivent 1/3 de la ration des laitières. Elles vèlent à part du troupeau et sont rentrées avec celui-ci après vêlage.

Et sur les veaux, qu'avez-vous changé ?

Nous avons l'habitude de nous limiter à deux litres par buvée. Les diarrhées étant une crainte permanente. Aujourd'hui, nous trayons systématiquement trois litres. Nous les faisons boire au biberon, et ce qu'ils ne prennent pas, nous le donnons à la sonde.

Qu'envisagez-vous à l'avenir ?

Les veaux nous paraissent plus costauds et ne prennent plus la diarrhée. Nous verrons aussi comment progresser encore pour la préparation des vaches tarées car cela est primordial pour avoir des vaches en bonne santé après vêlage et des veaux en pleine forme.

■ Propos recueillis par Laurent Thomas ■

Leptospirose, maladie de Lyme, fièvre Q, tuberculose, tularémie, mycoses...

Professionnels de l'agriculture, signalez vos zoonoses

(maladies infectieuses d'origine animale)

à l'équipe zoonosurveillance de votre MSA,

- vous participerez à une meilleure connaissance,
- vous recevrez des informations précises,
- il vous sera proposé des mesures de prévention spécifiques aux zoonoses en agriculture.

Le réseau de zoonosurveillance mis en place par la MSA associe médecins du travail, conseillers en prévention et professionnels de la santé animale et humaine.

Contacts :

MSA Alpes du Nord : 04 79 62 87 71 - sst.blf@alpesdunord.msa.fr

MSA Ain-Rhône : 04 74 45 99 90 - santeseuritettravail@ain-rhone.msa.fr

MSA Ardèche-Drôme-Loire : 04 75 75 68 67 - pole_sst.grprec@ardechedromeloire.msa.fr

MSA Auvergne : 04 73 43 76 54 - sstpreveneteurs.grpint@auvergne.msa.fr

www.msa.fr



© Médiane CC BY-SA/Al. Noissant



L'essentiel plus encore

La Border Disease peut parfois créer des problèmes importants dans un élevage et n'est pas toujours facile à détecter. Exemple dans un élevage de la région PACA.

EN RÉGION PACA

Enquête Border Disease

PRÉSENTATION DU CAS

Depuis plusieurs années (3 ou 4 ans) l'élevage présente petit à petit une dégradation des résultats de reproduction et une mortalité d'agneaux importante.

Dégradation des résultats de reproduction : l'élevage présente une diminution du nombre de brebis pleines, des retards aux venues en chaleur, malgré des traitements hormonaux (éponges, MELO-VINE®) et des traitements plus « naturels » (utilisation de béliers vasectomisés).

Des avortements sont aussi apparus avec une origine multifactorielle où les traitements classiques semblent là aussi peu efficaces. Mortalité des agneaux : Là aussi les résultats se sont dégradés, les agneaux d'un à deux mois d'âge présentent des diarrhées, avec mise en évidence de colibacilles et de cryptosporidiose, qui sont difficilement curables et entraînent de nombreuses pertes et des non valeurs économiques.

Agnelage automne 2015 : Au cours de l'agnelage 2015, un certain nombre d'agneaux sont nés poilus et malingres. Une recherche Border a été effectuée sur 10 agneaux avec une clinique révélatrice (poilus, dos vouté, tache brune dans le cou). Ces analyses se sont toutes révélées positives. Les agneaux étaient des IPI. Ainsi la Border circule dans l'élevage. Les mères de ces agneaux avaient entre 2 et 4 ans. La circulation est donc récente.

LES IPI

Les fœtus contaminés dans les 80 premiers jours de gestation, s'ils ne meurent pas suite à l'infection, ne réussissent pas à éliminer le virus. A ce stade en effet, leur système immunitaire n'est pas encore mature et ils considèrent ce virus comme leur appartenant. Ne pouvant pas élaborer de défenses immunitaires pour éliminer

ce virus, ils en restent porteurs à vie. On les appelle des « Infectés Permanents Immunotolérants » ou « IPI ». Après leur naissance, ils deviennent la principale source de contamination du troupeau où ils entretiennent la circulation du virus : ce sont des bombes à virus. Attention, ces animaux sont viropositifs mais restent séronégatifs.

RECHERCHES DE L'ORIGINE DE LA CONTAMINATION

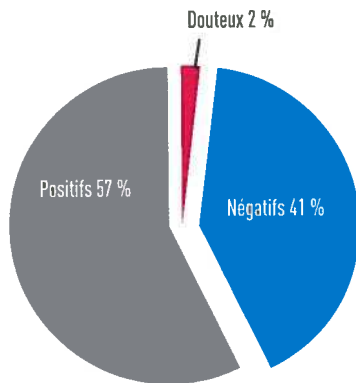
L'élevage est transhumant et achète ses béliers. Nous nous sommes tout d'abord intéressés au haras de béliers.

Une analyse sur les béliers a été effectuée. Tout d'abord une recherche sérologique pour connaître l'immunité des béliers, ainsi sur 38 béliers analysés, 24 étaient positifs et 14 négatifs : certains béliers ont été en contact avec le virus. Sur ces béliers une recherche virale a été effectuée pour savoir s'il y avait des animaux virémiques transitoires (porteurs du virus, mais en cours d'acquisition d'immunité) ou des IPI (excréteurs de virus permanents). Aucun des béliers n'étaient porteur du virus.

Nous avons alors effectué une recherche exhaustive sur tout le troupeau de femelles (1101 prises de sang) grâce aux financements du Conseil Départemental.

Les résultats sérologiques figurent dans le schéma qui suit :

Résultats sérologiques



A partir de ces résultats, nous avons étudié tous les animaux séronégatifs pour connaître leur statut viral : ainsi 4 animaux ont été trouvés IPI, 3 femelles nées en 2015 et une née en 2014.



Un des symptômes de la maladie : ▲ une dégradation de la reproduction

PROGRAMME DE LUTTE MIS EN PLACE DANS L'ÉLEVAGE

Il n'existe aucun traitement pour les animaux IPI, ni pour les femelles contaminées lors de la gestation. Seule la vaccination est efficace.

Les 4 femelles IPI ont été éliminées rapidement. De plus, ne connaissant pas l'origine de la contamination du troupeau et les mélanges d'animaux en estive, une vaccination a été proposée. Ainsi, tous les animaux séronégatifs ou douteux ont été vaccinés.

Il n'existe pas de vaccin ovin, un vaccin bovin a été utilisé. Pendant plusieurs années, la vaccination des agnelles est indispensable.

La mise en place de cette étude à l'échelle d'un troupeau entier permet de connaître le statut de chaque animal. Le nombre d'IPI était faible, mais permettait d'entretenir la circulation du virus dans l'élevage. Aucun signe extérieur ne permettait de distinguer un ovin adulte IPI d'un ovin sain, seule l'analyse de laboratoire a permis le diagnostic.

■ L. Eon ■

La vaccination est une mesure prophylactique à la disposition des pisciculteurs pour réduire l'impact de certaines pathologies piscicoles.

ELEVAGE PISCICOLE

Les vaccins au service de la prévention sanitaire



La vaccination doit être raisonnée en lien avec l'immunité ▲

La vaccination des truites est une pratique développée pour lutter contre la yersiniose (*Yersinia ruckeri*) et la furunculose (*Aeromonas salmonicida*). Si elle présente un coût en termes de main d'œuvre et d'achat du vaccin, elle évite les mortalités, le surcoût lié aux traitements vétérinaires, ainsi que les effets négatifs sur les poissons par la perte de croissance. Dans la filière piscicole, l'utilisation d'antibiotiques est finalement assez faible grâce à ces bonnes pratiques sanitaires (rapport ANSES d'octobre 2015 sur les ventes de médicaments vétérinaires). Les conditions d'une bonne vaccination

La vaccination est donc une opération rentable, mais nécessite pour cela de réunir certaines conditions. Le bon état de santé du poisson est un impératif, on ne vaccine pas des individus malades. La limitation du stress contribue à leur bonne santé et favorise la réponse immunitaire. De plus, le choix de la méthode vaccinale et la taille des poissons doivent être en adéquation. Contre la yersiniose, nous vaccinerons les juvéniles de 3g par baignation, puis le rappel à 20g se fera par injection intrapéritonéale. Elle peut être réalisée par du personnel formé ou grâce à des machines spécialement conçues à cet effet.

LE LIEN VACCIN/IMMUNITÉ

Enfin, la vaccination doit être réfléchie au regard du développement de l'immunité qui peut varier d'un vaccin à l'autre. Il s'agit d'anticiper la période critique, au cours de laquelle la pathologie est censée s'exprimer, pour que les poissons soient prêts à se défendre. La protection n'étant pas définitive, la date de la vaccination doit

également être pensée pour permettre une couverture complète de cette phase critique.

LE RÔLE DU VÉTÉRINAIRE

La politique vaccinale doit être raisonnée avec le vétérinaire de l'entreprise qui définira le cadre d'intervention du pisciculteur sachant que toute opération de traitement vétérinaire sur le poisson doit être réalisée sous sa tutelle. Il saura prescrire le bon médicament ou le bon vaccin pour une utilisation optimale dans le respect du bien-être animal, de la sécurité sanitaire et de la protection de l'environnement.

■ Jean-Christophe Cormorèche - ADAPRA ■



Un nouvel arrêté réglementant l'IBR (Rhino-trachéite Infectieuse Bovine) est paru le 31/05/2016. Il est applicable depuis le 01/07/2016.

ÉRADIQUER L'IBR

Éleveurs bovins tous concernés par l'appellation IBR



Qualifier un maximum de troupeaux en IBR un objectif du GDS07 ▲

712 cheptels bovins ardéchois bénéficiaient de l'appellation « Cheptel Indemne ». Avec l'arrêté du 31/05/2016. Chaque troupeau bovin français respectant les règles nationales est qualifié d'office par le GDS.

Pour l'Ardèche ce sont 276 cheptels bovins supplémentaires, encore non engagés dans la démarche, qui peuvent bénéficier de l'appellation. Ce qui porte à 988 cheptels qualifiés « Cheptel Indemne » soit 78% des cheptels du département.

QUALIFIER UN MAXIMUM DE TROUPEAUX

Un des objectifs pour l'Ardèche est que le plus grand nombre de troupeaux obtiennent, d'ici fin 2017, l'appellation « Cheptel Indemne ». 78% le sont déjà en appliquant le nouvel arrêté. Au regard de l'historique des résultats, 76 autres troupeaux sont en cours d'acquisition de l'appellation ; si les résultats de la prophylaxie IBR de 2016/2017 sont négatifs ils seront qualifiés.

Pour d'autres troupeaux il suffirait de revoir les pratiques concernant l'introduction des bovins. En achetant à des élevages déjà qualifiés IBR l'obtention de l'appellation est rapide.

ÉLIMINER LES BOVINS POSITIFS IBR

En Ardèche il reste 181 bovins positifs en IBR répartis dans 45 troupeaux. Il est primordial que ces éleveurs éliminent les bovins positifs.

Le nouvel arrêté exige des recherches supplémentaires :
- Prise de sang sur chaque bovin avant sa sortie ; le bovin ne pourra être vendu pour l'élevage que si la recherche

IBR est négative.

- Prise de sang pour recherche IBR au moment de la prophylaxie annuelle pour tous les bovins âgés de 12 mois et plus (contre 24 mois avant). Donc plus de bovins à prélever et plus de prises de sang et d'analyses à payer. Le Conseil d'Administration du GDS07 a décidé d'aider financièrement les éleveurs détenant des bovins positifs IBR. Ils ont jusqu'au 31/10/2016 pour éliminer leurs bovins positifs afin de bénéficier de l'aide.

LE STATUT DE ZONE ÉPIDÉMIOLOGIQUEMENT FAVORABLE (ZEF) EN IBR

Les recherches IBR représentent un coût élevé (prises de sang du vétérinaire et analyses du laboratoire).

Le département de l'Ardèche a peu d'élevages avec des bovins positifs IBR. Et chaque année peu de troupeaux se contaminent.

Si, pendant deux années successives, les critères suivants étaient atteints :

- 1% maximum de troupeaux avec des bovins positifs IBR (13 troupeaux pour l'Ardèche).

- 0,2% maximum de nouveaux troupeaux chez qui sont détectés des bovins positifs IBR (3 troupeaux pour l'Ardèche). Le département de l'Ardèche pourrait demander à être classé en Zone Epidémiologiquement Favorable en IBR. Ceci permettrait de faire beaucoup moins de recherches IBR en prophylaxie annuelle et lors des introductions. Le coût consacré aux recherches IBR diminuerait donc.

■ Sylvie Gleize ■

Pour la prophylaxie de la brucellose ovine et caprine voici les changements qui s'appliquent dès cet automne.

BRUCELLOSE EN OVIN CAPRIN

La surveillance de la brucellose des petits ruminants



En route pour les changements de règles de prophylaxie ovine et caprine ▲

UNE BONNE SITUATION SANITAIRE...

La France n'a connu aucun foyer de brucellose ovine et caprine depuis 2003. Depuis fin 2014, presque tous les départements de France sont reconnus officiellement indemnes de brucellose ovine et caprine au niveau de l'Union Européenne.

... MAIS UNE VIGILANCE EST À MAINTENIR

La situation de la France est certes favorable, mais l'épisode de 2012 en Haute-Savoie avec des bovins et des bouquetins contaminés ainsi que des cas humains illustre bien que la réapparition de la brucellose ovine et/ou caprine en France ne peut pas être exclue. Il convient donc de rester vigilant.

Le dispositif actuel de surveillance de la brucellose a pour objectif de détecter précocement des foyers de cette maladie chez les petits ruminants au travers de la surveillance des avortements et de la prophylaxie programmée dans les troupeaux.

AVEC LA SURVEILLANCE DES AVORTEMENTS

La surveillance dite « évènementielle » de la brucellose est basée sur la déclaration et le diagnostic des avortements. Une série de 3 avortements ou plus sur une période de 7 jours ou moins doit être déclarée au vétérinaire pour qu'il puisse réaliser les prélèvements nécessaires au diagnostic. Attention, dans les petits troupeaux, 1 seul avortement peut aussi constituer un

signe d'alerte. L'Etat prend intégralement en charge les frais du vétérinaire et les coûts d'analyses pour la recherche de brucellose.

A partir de 2017, une nouvelle visite sanitaire obligatoire des cheptels de plus de 50 brebis ou de plus de 25 chèvres reproductrices va être réalisée par le vétérinaire sanitaire du troupeau. La thématique de cette visite portera sur les avortements des petits ruminants. Cela permettra de bien sensibiliser les éleveurs à la prévention et aux risques - notamment zoonotiques - des maladies abortives des ovins et des caprins. Les élevages visités en 2017 seront ceux qui ont un n° EDE impair. Ceux qui ont un n° EDE pair seront visités en 2018.

AVEC DES PROPHYLAXIES

Grâce à la bonne situation sanitaire, la surveillance programmée ou « prophylaxie » a été très allégée. Elle est maintenant basée sur :

- un contrôle des troupeaux tous les 5 ans ;
- des prises de sang sur au moins 25 % des femelles reproductrices (chèvres et brebis) de plus de 6 mois avec un nombre minimal de 50 à dépister dans les cheptels contrôlés ;
- le dépistage systématique de tous les mâles reproducteurs de plus de 6 mois ;
- le dépistage de tous les animaux introduits dans l'exploitation depuis le contrôle précédent.

Jusqu'à présent, tous les troupeaux producteurs de lait cru ou transhumants avec un mélange de troupeaux étaient considérés comme présentant plus de risque à l'égard de la brucellose et étaient dépistés tous les ans.



On considère maintenant que ces cheptels peuvent aussi être dépistés tous les 5 ans, sauf dans des cas particuliers déterminés par la DDCSPP (cheptels transhumants dans des départements frontaliers avec l'étranger ou dans des départements qui ont maintenu un dépistage plus fréquent, cheptels à taux de rotation élevé, cheptels ne respectant pas les obligations de prophylaxie, etc.).

UNE NOUVELLE ATTESTATION SANITAIRE

Les cheptels qui ont obtenu des résultats favorables au dépistage de la brucellose peuvent demander à la DDCSPP une attestation sanitaire de provenance qui précise leur qualification « officiellement indemne ». Cette attestation délivrée une seule fois, remplace l'ancienne « carte violette ». L'attestation originale est valable pendant 5 années jusqu'à la date anniversaire du prochain dépistage et doit être conservée dans le registre d'élevage. En cas de ventes d'animaux, seule une copie est à remettre aux acheteurs.

SUPPRESSION DES DÉPISTAGES D'INTRODUCTION

Les animaux nouvellement introduits dans un élevage ne doivent plus subir de dépistage de la brucellose s'ils sont bien accompagnés de leur attestation sanitaire de provenance. Un cheptel en création bénéficiera automatiquement de la qualification « officiellement indemne » sans faire de prises de sang si tous les animaux proviennent d'un élevage « officiellement indemne » et sont correctement identifiés.

■ Stéphane Klotz ■

RÉSULTATS PROPHYLAXIE OVINE CAPRINE 2015-2016

Cheptel Lait cru et transhumance collective : rythme annuel

Cheptel lait pasteurisé et allaitant, rythme quinquennal (Lentillères à St Andéol de Vals)

*374 prophylaxies caprines
et 312 prophylaxies ovines*

96% de réalisation à fin mai 2016

L'élevage apporte une activité économique importante et entretient de vastes territoires en Ardèche. Comment évolue-t-il ?

EFFECTIFS ET TENDANCES

L'élevage ardéchois s'adapte rapidement

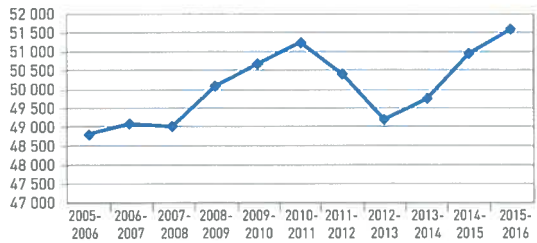


Les graphiques apportent des informations sur l'évolution depuis 10 ans des effectifs en nombre d'animaux et en nombre d'élevages.

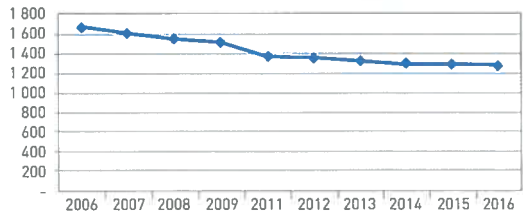
L'effectif bovin se maintient, le nombre d'ateliers diminue avec de profondes mutations.

Le nombre de bovins (51 500) reste constant depuis 10 ans, avec une chute de l'élevage laitier qui s'accélère ces 6 dernières années et un fort développement de l'élevage allaitant qui compense.

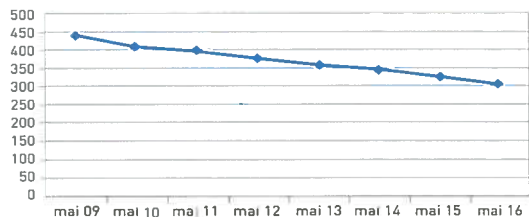
Nombre de bovins en cotisation



Nombre d'atelier bovins



Atelier bovin lait

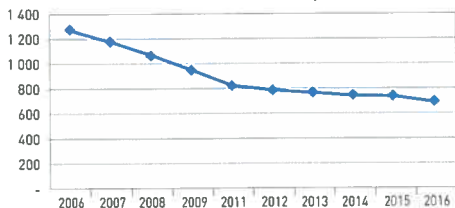


2009 : 1451 exploitations bovines dont 439 en lait
2015 : 1288 exploitations bovines dont 311 en lait (moins 30% en 6 ans)

Les effectifs ovins et caprins diminuent en nombre d'exploitations et en nombre d'animaux, sur les 10 dernières années.

Caprins : moins 46% en nombre d'exploitations ayant des caprins et moins 23% en animaux.

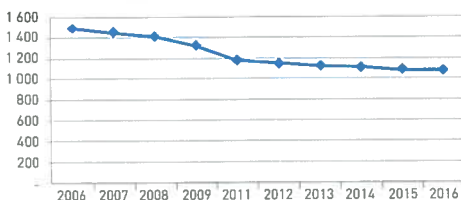
Nombre d'atelier caprins



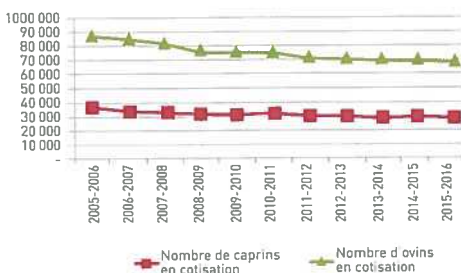
Ovins : moins 28% en nombre d'exploitations ayant des ovins et moins 22% en animaux

Cependant cette chute est deux fois moins rapide ces 5 dernières années tant pour les exploitations que pour les effectifs.

Nombre d'atelier ovins



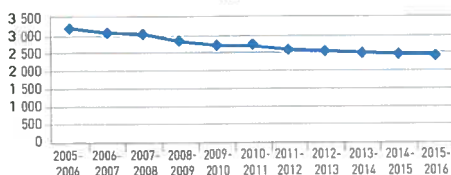
Nombre de petits ruminants en cotisation



Les exploitations mixtes avec plusieurs ateliers de ruminants sont toujours nombreuses.

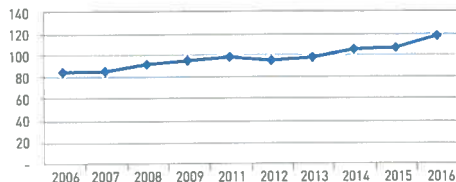
En 2016 on dénombre 3051 troupeaux bovins, ovins, et caprins dans 2607 exploitations.

Nombre d'adhérents en cotisation



Le nombre d'ateliers porcins progresse régulièrement (transformation fermière).

Nombre d'atelier porcins

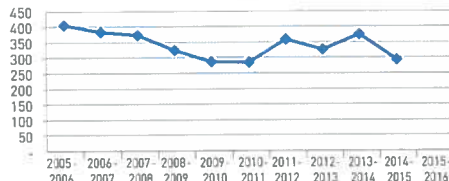


Nombre de porcins en cotisation



Les éleveurs équins peuvent adhérer au GDS pour les animaux reproducteurs

Nombre d'équins en cotisation



L'adhésion des éleveurs au Groupement de Défense Sanitaire du cheptel est très élevée dans le département.

93% en moyenne pour toutes les espèces animales et toutes les catégories de détenteurs d'animaux (amateurs et professionnels), dont 97% en bovins.

L'action sanitaire est efficace si elle est conduite collectivement. Le fort taux d'adhésion montre l'implication des détenteurs d'animaux. Il permet d'atteindre une qualité sanitaire du cheptel ardéchois élevée.

■ Maryline Tavan, Fabrice Mejean ■



Le président Pascal Reynaud ▲

GDS

Conseil d'administration

REYNAUD	Pascal	La Fontaine	SCEAUTRES	Président
RICHARD	Michael	Eteize 82 Rue des Tilleuls	SAVAS	Président d'honneur
GOUNON	Marie Christine	Sablouze	USCLADES ET RIEUTORD	1ère Vice-Présidente
CHAMBONNET	David	Les Valliers	CREYSSEILLES	2ème Vice-Président
DEBARD	Claire	Pont d'Issas	ARCENS	Trésorière
MOUNIER	Nicolas	Bacon	ST SYLVESTRE	Secrétaire
GIRAUD	Mickaël	Les Champs	ST JOSEPH DES BANCS	Secrétaire-adjoint
BENOIT	Gilles	Le Village	ST ETIENNE DE LUGDARES	Membre du Bureau
BALMELLE	Sylvain	Le Serre	RIBES	Membre du Bureau
ALLEGRE	Pierre	Bois	PRADES	Administrateur
BERNARD	Nicolas	Gamon	PAILHARES	Administrateur
BOUTIN	Jean-Pierre	Hameau de Lemps	ROFFIEUX	Administrateur
CADDET	Pascal	Faugères	BERZEME	Administrateur
CHANAL	Ludovic	Les Aillots	PLATS	Administrateur
CHARRIER	Damien	Ponce	BOFFRES	Administrateur
CHAUSSINAND	Didier	Grand	ST ANDEOL DE FOURCHADES	Administrateur
CHOLVY	Bernard	La Borie	BERZEME	Administrateur
COSTE	François	Le Vert	CHEMINAS	Administrateur
DUVERT	Frédéric	Grangeon	DESAIGNES	Administrateur
HAVOND	Vincent	Le Bouchet	ST ETIENNE DE SERRES	Administrateur
HELY JOLY	Maxime	Le Village	LOUBARESSSE	Administrateur
MEJEAN	Jacques	Montlaur	COUCOURON	Administrateur
MONGRENIER	Françoise	Piaron	ST ANDRE EN VIVARAIS	Administrateur
REYNAUD	Dorothée	Chemin du Pialadas	VALVIGNERES	Administrateur
ROUVIERE	Luc	Vanelle	ALISSAS	Administrateur
TALLARON	Christian	La Prêle	BOREE	Administrateur
FOUGIER	Daniel	Les Clots	GLUIRAS	Section Parcs
LAFFONT	Christiane	La Treille	ST BAUZILE	Section Equine
UGHETTO	Laurent	Chemin Chambon	SALAVAS	Conseil Départemental
COSTET	Philippe	Les Romaneaux	ARLEBOSC	Chambre d'Agriculture
DUMAS SOULAGEON	Véronique	ZI Le Lac	PRIVAS	Groupement Technique Vétérinaire
PREVOST	Déborah	13 cours du Temple	PRIVAS	Syndicat Vétérinaires
DAMIENS	Bruno	Rotisson	CHAMPIS	L'Agneau Soleil
FOREL	Gérard	Les Places	ROFFIEUX	Coopérative ELIACOOOP
RIBES	Patrick	Barret	ECLASSAN	J.A. & Ardèche Conseil Elevage
DUGAND	Ludovic	La Planta	ST VICTOR	Négociant en Bestiaux
CROZIER	Alain	Le Monteillet	ST GINEYS EN COIRON	L'Agneau Soleil
ROOSE	Didier	B.P.730	PRIVAS	DDCSPP
SENUY	Didier	B.P. 114	PRIVAS	Chambre d'Agriculture

**Groupement de Défense Sanitaire
du Cheptel de l'Ardèche**

4, Avenue de l'Europe Unie BP 132
07001 PRIVAS Cedex
☎ 04 75 64 91 85 - Fax : 04 75 64 08 29
www.gds07.asso.fr - Email : gds07@cmre.fr

Lignes directes :**Jourdaïne PLANQUE**

☎ 04 75 64 91 85 (le matin) - jplanque@cmre.fr
Accueil secrétariat lundi, mardi, jeudi et vendredi
matin

Sylvie GLEIZE

☎ 04 75 64 91 82 - sgleize@cmre.fr

Fabrice MEJEAN

☎ 04 75 64 92 10 - fmejean@cmre.fr

Jérôme DUBOSC

☎ 04 75 64 92 10 (le lundi) - Jeromedubosc@cmre.fr

Maryline TAVAN

☎ 04 75 64 91 83 - mtavan@cmre.fr

Christian BOULON

☎ 04 75 64 91 84 - cboulon@cmre.fr

Chambre d'Agriculture service identification

4, Avenue de l'Europe Unie - BP 114
07000 PRIVAS
☎ 04 66 46 65 42 - Fax : 04 75 64 90 27
Mail : identification@ardeche.chambagri.fr

**Direction Départementale des Territoires (DDT) -
SEA (Service Economie Agricole)**

2, Place des Mobites - BP 613 - 07006 PRIVAS
☎ 04 75 65 50 00 - Fax : 04 75 64 59 44

**Direction Départementale Cohésion Sociale et
Protection des Populations (DDCSPP) (Service
Surveillance de l'animal et environnement)**

7, Boulevard du Lycée - BP 730
07007 PRIVAS Cedex
☎ 04 75 66 53 30 - Fax : 04 75 66 53 53

ADCER (Sedimen)

1290 rue les Mouliniers - ZI Lucien Auzas
- 07170 LAVILLEDIEU
☎ 04 75 37 45 27 - Fax : 04 75 37 41 57

**Laboratoire Départemental d'Analyses
de la Drôme**

37, Avenue de Lautagne - 26904 VALENCE Cedex 9
☎ 04 75 81 70 70 - Fax : 04 75 81 70 71

Ardèche Conseil Elevage

10 rue Denis Pépin - BP 122
- 07131 SAINT PERAY Cedex
☎ 04 75 40 53 77 - Fax : 04 75 64 90 28

ELIACOOP/UCEAR

61, Chemin des Hoteaux - 69126 BRINDAS
☎ 04 72 38 31 82 - Fax : 04 72 38 31 70

Equarrissage - SIFDA (groupe SARIA)

Par internet : www.agranet.fr service Ecarinet
Serveur vocal : 08 91 70 01 02

Appel d'une personne en direct de 10 H à 12 H
lundi au vendredi :

- Cantons Nord-Ouest : Annonay, Burzet, Coucou-
ron, Montpezat, Saint-Agrève, Saint-Martin de Va-
larnas, Satilleu, Serrières ☎ 04 66 31 05 25
- Autres cantons ☎ 04 75 51 46 96

**ONCFS Ardèche (Office National de la Chasse et
de la Faune Sauvage de l'Ardèche)**

462 Avenue Marc Seguin ZI Le Lac BP 338
07003 PRIVAS
☎ 04 75 64 62 44 - Fax : 04 75 64 32 34

Fédération Départementale des Chasseurs

L'escrinet - 07200 SAINT- ETIENNE- DE-BOULOGNE
☎ 04 75 87 88 20 - Fax : 04 75 87 88 30



www.frgdsra.fr

**BULLETIN D'INFORMATION
DES GROUPEMENTS DE DÉFENSE
SANITAIRE DE RHÔNE-ALPES**

[Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie et Haute-Savoie]

Directeurs de publication : Présidents des GDS 01, 07, 26, 38, 42, 69, Savoie
Rédacteurs en chef : GDS Rhône-Alpes

Chef de projet : Chantal Weber

Conception : Apasec Lyon

Impression : Imprimerie Despesse.

Tirage : 2600 (GDS 01), 2600 (GDS 07), 1350 (GDS 26), 3000 (GDS38)
3800 (GDS 42), 2750 (GDS69), 3900 (GDS des Savoie)

